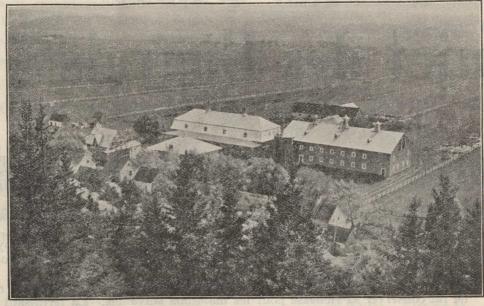
101.







Vue générale de l'École d'Agriculture de Ste-Anne de la Pocatière

MAISONS

Aux personnes qui ont besoin de propriétés ou terrains à la ville ou à la campagne de bien vouloir consulter cette liste. Il y va de votre intérêt.

ST-ROCH

Rue St-Valier.—Bonne grande maison en briques et pierres, grand terrain. Conditions faciles.
Rue St-Valier.—Maison de 2 logements, terrain de 48 x 100 pds, situé dans le plus bel endroit de la rue S-Valier, Rue Nelson.—Terrain de 21 x 60 à vendre à très bon

marché.

Rue des Fossés.—Maison de 2 logements en bois lambrissé en bsiques; conditions faciles.

Rue des Prairies.—Terrain de 21 x 65 avec bonne maison à 3 logements, bien situé.

Rue de l'Eglise.— Grande maison de deux logements, avec toutes les améliorations possibles; terrain de 110 pieds, écurie, hangar pour voitures, etc.

Coin St-Anselme et Richardson, et rue de la Reine.—

Magnifique terrain sur deux coins, pouvant servir au commerce ou comme résidence privée.

Rue des Fossés.—Grande maison en pierre, quatre logements, avec terrain 42-53.

ments, avec terrain 42-53.
Rue des Fossés. — Maisons de deux logements, aucune rente de terrain, donnant de bons bénéfices.
Rue du Pont. — Maison d'un seul logement, bien située,

due Victoria et coin Kirouac.—Maison de 2 logements, fondation en pierre, lambrijsé en briques, ferait un très bon poste de commerce.

rue Marie-Louise,-Terrain de 43 x 70, à vendre à très

bon marché pour un prompt acheteur.

Rue Victoria. — Petite maison de deux logements de qatre chambres chacun, bon marché.

RuuSt-Léon — Maison de deux logements, bon marché.

Ruo St-Mathias. — Maison de trois logements, à très

Rue Victo épicerie é l'épicerie.

Coin Napoléon et St-Sauveur. — Maison en bois, 2

Coin Napoléon et St-Sauveur. — Maison en bois, 2 logements de trois chambres chacun.

Rue Arago. — Maison de trois logements, avec étal de boucher, écurie, boucherie, et tous les accessoires d'un boucher; possession immédiate

Rues Kirouac et St-Germain. — Maison d'un seul loge-

ment, très grand terrain.

Rue Victoria.—Maison de deux logements, en bois;

\$1.200.00 pour un prompt acheteur.

Rue St-Valier .-- Maison privée et magasin, revenus

\$565.00 par année, grand terrain de 30 x 82.

Rue Ste-Agnès.-Maison en bois lambrissée en briques deux logements, en plus, hangar et écurie. Conditions

faciles. Coin des rues Vaudreuil et Levis .- Bonne maison, deux logements de 5 chambres chacun, terrain de 32 x

46; très bon marché.

Rue St-Alexis. — Maison de 35 x 24, à trois logements, conditions très faciles.

Rue St-Mathias. — Belle petite maison d'un seul logement, à bon marché pour un prompt acheteur.

Terrain au coin des rues Rigaudville et St-Ambroise, à bon marché.

ST-JEAN

ST-JEAN

Rue Lavigueur.-Bonne maison en bois et briques, 2 logements, maison neuve; bon marché.
Rue D'Aiguillon.—Bonne grande maison sur la rue

d'Aiguillon, entre les rues St-Augustin et Ste-Marie, rapportant de gros revenus ; conditions faciles,

Rue St-Nazaire.-Maison de trois logements, \$95.00 de revenus par mois; toutes les améliorations modernes s'y

Rue du Pont. — Maison d'un seul logement, bien située, 6 chambres.

Rue Prince-Edouard. — Petite maison, avec terrain de 21 x 80, aucune rente de terrain ; \$1,500 pour un prompt acheteur.

ST-SAUVEUR

Lue Victoria et coin Kirouac. — Maison de 2 logements, fondation en pierre, lambrirsé en briques, ferait un très fondation en pierre, lambrirsé en briques, ferait un très poste de commerce.

Rue Martello. — Belle grande maison, avec toutes les améliorations, bon marché, faite une offre.

Rue St-Olivier. — Grande maison à trois logements, rapportant près de cinquante piastres par mois, bel endroit. Côté d'Abraham. — Maison avec magasin, la plus belle partie de la rue, en face de la Côte Ste-Geneviève le terrain est borné en arrière par la rue St-Valier; bon poste de commerce. bon marché.

use Victoria. — Petite maison de deux logements de quare chambres chacun, bon marché.

use Victoria. — Maison de deux logements, à très bon marché.

use Victoria. — Une maison de trois logements, à très bon marché.

use Victoria. — Une maison de trois logements avec épicerie établie depuis 25 ans, à vendre avec ou ssan l'épicerie.

oin Napoléon et St-Sauveur. — Maison en trois logements de deux logements.

logements de trois chambres chacun, fa plus belle terrain est borné en arrière par la rue St-Valier; bon more de commerce.

Rue Latourelle. — Maison en briques, deux logements, au située sur un coin de rue, où il y a déjà un commerce d'établi, à bonnes conditions.

Rue St-Réal. — Belle maison avec grand terrain, vue magnifique, toutes les améliorations possibles.

Rue Lockwell. — Maison de deux logements deux logements.

Rue Lockwell. — Maison de deux logements ranno de vue logements.

Stone d'artigny. coin de la rue Artillerie. — Maison de deux logements.

Rue Lockwell. — Maison de deux logements magnifique, toutes les améliorations possibles.

Rue Lockwell. — Maison de deux logements magnifique, toutes les améliorations possibles.

Rue Lockwell. — Maison de deux logements de magnifique, toutes les améliorations possibles.

Rue Lockwell. — Maison de deux logements de magnifique, toutes les améliorations possibles.

Rue Lockwell. — Maison de vue logements magnifique, toutes les améliorations possibles.

Rue Lockwell. — Maison de vue logements magnifique, toutes les améliorations possibles.

Rue Lockwell. — Maison de deux logements de vue logement

Rue Dolbeau, coin de l'Alverne.—Grande maison de 5 logements ; conditiens très faciles. Rue Frémont. — Maison en bois, lambrissée en briques, 4 logements, rapportant gros intérêt. rue Lee.—Belle maison de trois logements, rapportant

\$81.00 par mois et possédant toutes les améliorations les rentes de terrain sont une bagatelle. Située près de la rue Salaberry.

Avenue des Erables. — Magnifique maison d'un seul logement de 15 chambres, finies avec luxe, grand terrain-près de la rue St-Cyrille.

Rue Jeanne D'Arc, coin de L'Alverne. — Maison de deux logements, avec très grand terrain et magnifique point de vue.

LIMOILOU

4e Avenue. — Maison en bois et brique, 4 logements, donnant de bons revenus.
2e Rue. — Belle maison seule, grand logement, située dans la plus belle partie de Limoilou, à vendre à de bonnes conditions.
3e Avenue. — Maison d'un seul logement, en bois, fondations en pierre, à vendre à très bon marché.

BASSE-VILLE

Bonne maison avec deux magasins, en plus logements privés, situés dans la plus belle partie de la Côte Lamon-tagne, bonnes conditions.

DIVERS

A Lotbinière.—Une belle grande maison, vue sur le fleuve, près de l'église, avec toute les améliorations; très bon marché pour un prompt acheteur.

A St-Augustin.—Grande terre de 120 arpents, prix exceptionnellement bon marché
Terrains à Limoilou. — De tous les prix, à bonnes conditions, si cela est nécessaire.

Parc Bellevue, Beauport. — Une malson de dix chambers avec toutes les accommodations modernes, à vendre avec peu de comptant, balance du prix de vente à 5 par cent d'intérêt

A VIIIe-Montcalm. — Grand terrain de 40 x 100 pieds, à Ville-Montcalm, sur le Belvedère, chemin Ste-Foye et rue St-Cyrille, à vendre à cinq piastres par mois, sans intérêt

A LOUER

Prêts sur hypothèques et assurances de tous genres ST-ROMUALD

Maison à trois logements, pas très loin de l'église et située sur la grande rue ; conditions faciles.

CAMPAGNE

Terrain de 40 x 100 pds, avec bâtisse de 30 x 35, et étant occupée comme épicerie et logement privé, située à l'Ancienne Lorette, près de la gare du C. P. R.; bgn marché et conditions faciles.

G. Verret, 162, rue St-Jean Tél. Bureau: 1630. Résidence: 830.

Apprenez ces Faits Au sujet des Engrais

Pour avoir la meilleure récolte, et faire le plus d'argent avec les produits de votre ferme, il faut de toute nécessité que vous employiez quelques sortes d'engrais. Les meilleures autoritées agricoles, ainsi que nos collèges d'agriculture, vous garantiront ces laits.

La raison est simple. La nature seule ne peut pas fonrnir aux sol les éléments qui lui sont nécessaires, après qu'un certain temps s'est écoulé. Les cultivateurs laborieux et soucieux de leurs intérêts, doivent se servir de moyens artificiels afin de suppléer à la terre, la nourriture nécessaire en vue de récolter que ce qu'il y a de meilleur en fait de moisson.

L'engrais que la récolte d'une saison enlève au sol, doit lui être remis, afin de lui conserver sa richesse pour les moissons suivantes. En fertilisant bien votre terre, non seulement votre récolte sera des plus abondantes, mais de plus vous perfectionnerez la qualité.

Nous avons en mains un des meilleurs assortiments d'engrais mélangé, prêt à employer sur votre ferme, ou bien vous pouvez

Sauver de l'Argent, en Mélangeant vous-même vos Engrais.

Vous pouvez sauver de \$6.00 à \$8.00 par tonne, en mélangeant vos engrais vous-même, sur votre ferme, et nous verrons à ce que toutes les instructions possibles soient données, pour que le mélange soit parfait.

Nous pouvons vous coter de très bas prix, sur tous ces engrais tels que Nitrate de Soude, "Acide Phosphorique" Muriate de Potasse, Sulfate de potasse, etc.

Si vous voulez que votre ferme vous rapporte davantage en qualité, quantité, et soit plus lucrative, ne tardez pas à vous mettre en rapport immédiat avec nous.

Bien à vous,

Eug. Julien & Cie, Ltée 1230, rue St-Valier, - Québec.

LA BANQUE NATIONALE

FONDÉE EN 1860

CAPITAL PAYÉ \$2,000,000.00 RÉSERVE \$1,550,000.00

La plus vieille banque canadienne-française du pays, fondée pour favoriser les intérêts des Canadiens-Français et développer les ressources des centres agricoles et industriels de la Province de Québec.



Elle a été une force pour l'industrie et un rempart pour l'agriculture.

Nous sollicitons donc les dépôts des cultivateurs et de tous ceux qui veulent épargner.

Nous offrons les meilleures garanties possibles.

L'intérêt est de 3 p. c. Capitalisé deux fois par année. Nous prêtons aussi aux gens responsables,

THE MANUFACTURERS LIFE INSURANCE COMPANY.

SIÈGE SOCIAL

TORONTO, ONTARIO.

DEVELOPPEMENT PROGRESSIF

1913 \$34,040,708.00 \$80,619,888.00 Assurances en cours au 31 décembre 1,435,288.58 3,977,087.64 Récettes..... Payés aux Assurés et aux bénéficiaires 366,533,04 1,448,719.16 Réserves Statutaires..... 4,461,800.00 15,155,320.00 Surplus, au-dessus du Capital versé et de tout passif 321,265.47 1,518,986.41

OPÉRATIONS DE LA COMPAGNIE.

ASSURANCES EN CAS DE DÉCÈS. Vie Entière,-Mixte,-à Terme,-Dotale,-de Retraite (spéciale). ASSURANCES EN CAS DE VIE. Capitaux et Rentes différés sur la vie des enfants et des adultes. Rentes viagères immédiates. Assurances de Retraites. On a besoin de bons Agents solliciteurs partout. Correspondance sollicitée. S'ADRESSER A.

J. T. LACHANCE, Directeur "Edifice Dominion" 126 rue St-Pierre,

La Cie de Publication du Bulletin de la Ferme

Messieurs.

Québec .__

Veuillez trouver ci-inclus le montant de 0.25 centins pour un an d'aboinement au BULLETIN DE LA FERME.

Année commençant le 19

SIGNATURE

BUREAU DE POSTEPAROISSE

RANG COMTE.....

Soyez bien particulier, écrivez bien lisiblement votre adresse mentionnant toujours le bureau de poste.

Employez les engrais chimiques "INTERNATIONAL"

GEO. TANGIJAY

48 rue ST-PAUL

Farine, Grains, et Provisions Générales. Spécialités: Grains et Graines de Semence

TELEPHONE 4664

Cartes de visite. Entêtes de Lettres et de Comptes, Circulaires, Livrets, Prospectus, etc., etc.

CHARRIER & DUGAL

IMPRIMEURS =

Impression générale de bureau et ouvrage de luxe.

93. rue St-Paul - Québec

JOACHIM FORTIN

Ingénieur Civil

CHEMIN DE FER, POUVOIR D'EAU, AQUEDUCS, SYSTÈ-ME CONTRE LES INCENDIES, RAPPORTS, DESSINS, ETC.

363 Rue Des Glacis

(En face de l'Auditorium)

BUREAU TÉLÉPHONE 5430 QUÉBEC, P. Q.

TÉLÉPHONE 3473

COUVREUR

154, rue Franklin, St-Sauveur Ouébec.

Tôle galvanisée, Tôle noire, Ferblanc. Ardoise, Gravois, Bardeaux, etc. Fabricant de Dalles, Dalleaux et Corniches en Tôle. Tout ouvrage sera exécuté sous le plus court délai.

Notre assortiment de grains et graines de semence est complété et nous sommes en mesure de donner des cotations.

Prière de nous écrire aussitôt que vous voudrez faire vos achats.

J. B. RENAUD & CIE.

FARINE, GRAINS, EPICERIES, Etc., Etc.

106-150 rue St-Paul. Ouébec

POUR CAUSE DE SANTÉ

Etant incapable de continuer les affaires, j'offre en vente mon magasin qui est l'un des plus beaux postes de commerce au cen-tre de l'une des paroisse la plus riche de Montmagny.

C'est certainement une chance exceptionelle, le poste étant établi depuis nombre d'années.

Conditions avantageuses pour un acheteur sérieux. S'adresser à

ERNEST DECHENE

St-Pierre de Montmagny.

Chevaux

Toujours en mains un assortiment de chevaux et juments pour les cultivateurs.

Reproducteurs des meilleures familles STANDARD BRIDE pour les cercles agricoles.

S'adresser à OMER TURGEON

23 rue Montmagny. Phone 3590 OUÉBEC. TÉLÉPHONE 4075.

Professeur J. Thomas

(DE L'ÉCOLE TECHNIQUE)

Préparation pour examen d'admission à l'étude des différentes professions.

39 rue d'Aguillon - -

Québec



3 DI I IBR MONTRE NETTOYÉE . 75c GRAND RESSORT . GRAVURE: PETITES LETTRES LETTRES CAPITALES MONOGRAMME . . 10c à \$5.00

HORLOGER . GRAVEUR

OPTICIEN

Telephone: BUREAU 5573 4235

DORURE

ARGENTURES. REPARATIONS

LUNETTES

Verreries toriques avec monture \$2.00

Manufacturier de Bijouterie pour le détail seulement

OSCAR MASSON, 96 rue De l'Eglise, Québec.

Le Bulletin de la Ferme

La Cie de Publication du Bulletin de la Ferme

1230, RUE SAINT-VALIER, OUÉBEC

Tél. 2032

Rédigé en Collaboration

FONDÉE EN 1913.

QUÉBEC, AVRIL 1914

No 8

ත්ද ත්ද ත්ද ක්ද ක්ද ක්ද ක්ද ක්ද ත්ද ත්ද ක්ද ක්ද ක්ද ත්ද ත්ද ක්ද ක්ද ක්ද ක්ද ක්ද ක්ද ත්ද ත්ද ත්ද ත්ද ත්ද ත්ද ත් LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE AGRICOLE, PARAISSANT LE 1er DE CHAQUE MOIS

Abonnement: 25 cents par année. Specimen gratis. Les renouvellements devront être adressés au commencement de chaque mois pour ne pas manquer la série des numéros.

Si vous ne recevez pas votre journal régulièrement, veuillez nous en informer afin que nous puissions faire plainte.

LA PROPAGANDE

APPEL AUX AGRICULTEURS

Nous prions instamment nos abonnés et amis de nous envoyer les noms et adresses des agriculteurs et amis de leur connaissance. Il est indispensable qu'on nous aide à faire connaître cette Revue à ceux à qui elle peut rendre des services. Les bons agriculteurs ont le devoir rigoureux de contribuer à la diffusion des journaux traitant les questions agricoles.

Le meilleur moyen de propagande est l'envoi de spécimens. Ce que nous voulons avant tout c'est de décider les agriculteurs Canadiens français à se rendre compte de ce qui se passe, et de démontrer les avantages que tout agriculteur peut tirer de sa position.

Puis aussi nous voudrions que les travailleurs agricoles se rendent compte des avantages qu'ils retireraient en étant en relations suivies avec les publicistes qui comme nous ne cherchent qu'à leur rendre des services pratiques.

Nous ne cessons de le répéter, les cultivateurs ont tout intérêt à utiliser la presse qui leur est dévouée.

Notre bonne volonté n'a pas de limites et nous voudrions qu'on la mette à l'épreuve le plus largement possible. Nous avons la conviction que la presse peut aider très efficacement à l'avancement de l'agriculture en général.

Qu'on s'en serve intelligemment et on verra!!

LA RÉDACTION.

EFFICACITÉ DES ANNONCES

Un journaliste allemand a étudié l'efficacité des annonces. D'après lui, pour obtenir un résultat, une annonce doit être publiée au moins « dix fois de suite » et si possible à la même place. Les effets se succèdent alors de cette manière :

Première insertion: le lecteur ne voit même pas l'annonce;

Deuxième insertion: Il la voit mais ne la lit pas; Troisième insertion : sa curiosité est piquée, il la lit ;

se vend l'article :

Quatrième insertion : le lecteur remarque le prix de l'article annoncé; Cinquième insertion: il remarque cette fois l'adresse de la maison où

Sixième insertion : il parle de l'annonce à sa femme ;

Septième insertion: il se propose d'acheter l'objet annoncé;

Huitième insertion: il l'achète;

Neuvième insertion : il parle de l'annonce à ses amis ;

Dixième insertion : il parle de nouveau de l'annonce à ses amis lesquels en font part à leurs femmes. En sorte que la famille de chacun des amis est instruite et si les insertions continuent, les effets sont ceux de la boule de neige, le succès est complet.

CONCLUSION: hommes d'affaires, annoncez dans le Bulletin de la Ferme qui est le meilleur médium de publicité.

AVIS

Plusieurs abonnés nous ayant demandé notre tarif d'annonce, nous croyons intéresser tous les cultivateurs qui auraient quelques animaux ou autres articles à vendre, en leur offrant comme medium d'annonce Le Bulletin de la Ferme au prix minime de \$1.00 par insertion pour un pouce de hauteur par une colonne de largeur. Comme vous voyez, ça vous coûtera très bon marché pour assurer votre vente vu le grand nombre de cultivateurs abonnés à ce journal.

CHOSES OUI VALENT LA PEINE OU'ON SE SOUVIENNE

Quelques minutes de repos après le repas facilite la digestion.

Du blanc d'œuf répandu sur une brûlure procurera bientôt un soula gement.

Le miel est, dit-on excellent pour remplacer l'huile de foie de moru.

Une cave doit être blanchie à la chaux au moins une fois par année.

Les éponges sont des nids à microbes. Elles devraient être échaudées souvent.

Il est plus facile d'enlever les écailles d'un poisson en le plongeant dans l'eau bouillante durant une minute.

En mettant une cuillérée de térébenthine quand vous faites bouillir votre linge blanc, vous contribuerez grandement à le faire devenir plus

Le Bulletin de la Ferme est un très bon médium d'annonces pour les annonceurs de la campagne.





Prix Courants

~~~~~~~~~~

PAR LOTS DE CHARS FOURNIS PAR

### Turgeon & Gourdeau

Courtiers en Grains et Farines Québec.

| FARINES ET ENGRA                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | AIS             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| King's Quality, première pa-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                 |
| tente, blé dur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 2.70            |
| Castle forte à boulangers de                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                 |
| choix                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 2.45            |
| Nelson, bonne forte, à bou-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                 |
| langers                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 2.35            |
| Ideal, farine à engrais                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 1.65            |
| Gru, blanc farineux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 29.00           |
| Gru Rouge                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 27.00           |
| Son                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 26.00           |
| Moulée de Blé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 30.00           |
| Moulee de Die                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 30.00           |
| Farine Patente à Pâtisseries                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                 |
| de choix                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 2.30            |
| Farine Straight Roller                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 2.30            |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 2.15            |
| GRAINS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                 |
| Blé No 1 Northern                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 1.14            |
| Blé No 2 "                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 1.10            |
| Blé No 3 "                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 1.07            |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                 |
| Orge                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 64              |
| Orge à soigner                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 56              |
| BLÉ D'INDE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                 |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 00              |
| No 2 Jaune, vieux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 82              |
| No 3 Jaune, vieux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 81              |
| No 3 Jaune, nouveau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 77              |
| AVOINE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                 |
| No 1 C. W                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 49              |
| No 2 C. W                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | $45\frac{1}{2}$ |
| No 3 C. W                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | $44\frac{1}{2}$ |
| Extra No 1 Feed                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 45              |
| No 1 Feed                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | $44\frac{1}{2}$ |
| No 2 Feed                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 44              |
| Sample Oats                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                 |
| Sample Oats                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | $43\frac{1}{2}$ |
| FEVES, etc.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                 |
| Fèves Blanches de choix                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 2.20            |
| " de 3 lbs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 2.00            |
| " de 5 lbs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 2.00            |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                 |
| Pois à soupe de choix                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 2.10            |
| " ordinaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 2 00            |
| Pois No 2                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 1.65            |
| MOULÉES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                 |
| The State of the S | 100             |
| Grus d'Avoine 1.15 à Crescents, Avoine et orge                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 1.25            |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 14 50           |
| Orga Pura                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 24.50           |
| Orge Pure                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 27.50           |
| PAIN DE LIN                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                 |
| Pain de Lin                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 1.53            |
| SAINDOUX PURS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | ROOM            |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | me              |
| Pure Lard. Maple Leaf Bra                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | nd.             |

Tierces, 350 lbs.....

| ********                                       |             |
|------------------------------------------------|-------------|
|                                                | •           |
| Tinettes, 60 lbs net 133                       | 14          |
| Seaux, 20 lbs net 13                           | 12          |
| Chaudières, 50 lbs (2 au pa-                   |             |
| nier) 13 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>           |             |
| Chaudières, 20 lbs (patent                     |             |
| cover)                                         |             |
| Chaudières, 10 lbs (6 à la                     |             |
| boîte)                                         |             |
| Chaudières, 5 lbs (12 à la                     |             |
| boîte)                                         |             |
| boîte) 14                                      |             |
| Cartons, 1 lb net (60 à la                     |             |
| boîte)                                         |             |
| Pure Leaf Lard. "Quantity"  Brand, open Kettle |             |
| Brand, open Kettle                             |             |
| rendered.                                      |             |
| 1½ c. par lb. de plus que la marque            |             |
| Maple Leaf, toutes les grandeurs               |             |
| Saindoux à Biscuits                            |             |
| Un saindoux pur à l'usage parti-               |             |
| culier des pâtissiers.                         |             |
| Tierces 13                                     |             |
| Tinettes, 60 lbs net 1314                      |             |
| Raw Leaf Lard $13\frac{1}{4}$                  |             |
| SAINDOUX EASIFIRST                             |             |
| Gunns Famous Easifirst                         |             |
| Shortening.                                    |             |
| Tierces 10                                     |             |
| Demi tierces $10\frac{1}{4}$                   |             |
| Tinettes, $60 \text{ lbs} \dots 10\frac{1}{4}$ |             |
| Seau, 20 lbs                                   |             |
| panier) 2.00                                   |             |
| Canistes, 20 lbs gross (patent 2.00            |             |
| Caniste, 10 lbs gross (6 à la                  | Distant.    |
| boîte)                                         | September 1 |
| Caniste, 5 lbs gross (12 à la                  | SCENE BER   |
| boîte) 11                                      | RUBBAN      |
| Caniste, 3 lbs gross (20 à la                  | September 1 |
| boîte)                                         | のできるから      |
| Cartons, 1 lb net (60 à la                     | Colors      |
| boîte) 11½                                     | September 1 |
| Pi-Crus Yellow Shortening.                     |             |
| Tierces 10                                     | 1           |
| Demi tierces $10\frac{1}{4}$                   |             |
| Tinettes 60 lbs not                            |             |

Bulletin de la Ferme Québec

Tinettes, 60 lbs net.....

Messieurs,

Le marché de la farine est très ferme, nous avons enregistré une hausse de 10 centins par poche. Les affaires en farine sont très satisfaisantes et même à la hausse la demande est très bonne. On dirait que la hausse a encouragé les marchands de la campagne d'acheter.

Les engrais, principalement le son sont très rares et tel que nous vous l'avions prédit dans lu numéro précédent du Bulletin de la Ferme, une hausse de \$1.00 par tonne a pris place depuis, et même à ce taux

il est presque impossible de fournir à la demande pour le son, la plupart des moulins peuvent le vendre seulement qu'en quantité très limitée avec de la farine.

Les farines patentes à patisserie quoique très peu en demande sont très fermes et les meuniers demandent une prime pour expédition

Le blé dans l'Ontario est très rare, les livraisons sont presque nulles, c'est certainement ce qui influence le marché. Le blé à engrais est aussi très rare et commande un bon prix sur le marché. Le blé d'Inde américain, nous avons à enrégistrer, une hausse d'environ 2 centins le minot sur le blé d'Inde depuis quelques jours ce qui a presque paralysé les affaires dans ce grain pour le moment car on s'attend à une réaction, et nous conseillons aux marchands de la campagne d'acheter la première réaction du marché.

Vu que la saison est avancée, nous ne pouvons pas trop recommander aux marchands de la campagne d'acheter du blé d'Inde séché No 2 jaune ou No 5 jaune séché, il est un peu plus cher, mais vous n'avez qu'à y regagner car le blé d'Inde naturel va perdre considérablement en pesanteur durant les mois de mai, juin et juillet.

Avoine. - Il y a aucun changement dans les avoines, le marché est plus faible qu'il était, les pois et les fêves sont très en demande et les prix ne sont pas changés, seulement les pois Nol de choix sont très rares.

Il y a une très bonne demande pour les moulées de toute sorte spécialement les moulées qui se vendent à meilleur marché que le son ce qui est du à la rareté du son et les marchands sont forcés d'acheter de la moulée pour le remplacer.

Les saindoux purs sont baissés d'environ un centin la livre vu seulelement qu'à un surplus de stock temporaire. Il n'y a aucun changement dans les saindoux Easifirst. La demande de la campagne pour les saindoux est beaucoup meilleure qu'elle l'a été durant les mois de janvier et février.

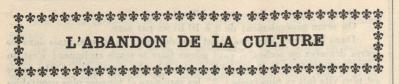
L'opinion générale est que les engrais vont se tenir très ferme et principalement le son. Nous comptons à voir le son rehaussé encore d'avantage jusqu'au mois de mai, mais cependant nous aurons des prix plus bas pour le son dans les premiers jours de mai. Nous conseillons fortement aux marchands de la campagne de s'approvisionner

immédiatement de farine à engrais car d'après les apparences et jugeant par les stocks que les meuniers ont en main de ces farines, le prix devra hausser bientôt.

## Fruits et Légumes

COTATIONS FOURNIES PAR LÉGARÉ & MOISAN

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Ananas, au crête3.50<br>Bananes, au régime2.00          | à 4.50<br>" 2.50 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Citrons Messine, 300                                    | " 4.00           |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | à la caisse                                             | " 4.00           |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Dattes, en bte de 70 lbs, à la lbs 0.06                 | 1.00             |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Oranges Val. 420 à                                      | " 0.00           |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | la caisse 0.00 Oranges Val. 714 à la caisse 0.00        | " 0.00           |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Oranges Jamaique à la bte 0.00                          | " 0.00           |
| A STATE OF THE PARTY OF THE PAR | Oranges Californie à la bte0.00                         | "3.25            |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Pommes wealthies au baril 0.00                          | " 0 .0           |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Pommes duchesses 0.00<br>Pommes fameuses au             | " 0.00           |
| A STATE OF                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | baril 0.00<br>Pommes McIntosh                           | " 0.00           |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | au baril 0.00<br>Pommes St-Laurent                      | " 0.00           |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | au baril 0.00 Pommes Alexandre                          | " 0.00           |
| -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | au baril 0.00<br>Pommes Ben Davis                       | " 0.00           |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | au baril 5.00<br>Pommes Baldwin au                      | " 0.00           |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | baril 5.50<br>Pommes Spies au ba-                       | " 6.00           |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Pommes Russett au                                       | " 7.00           |
| 1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Pruneaux au crête                                       | " 6.00<br>" 0.00 |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Pêches au crête                                         | " 0.00<br>" 0.00 |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Raisin bleu, le pa-<br>nier                             | " 0.00           |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Raisin vert, le pa-<br>nier                             | " 0.00           |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Raisin rouge, le pa-<br>nier                            | " 0.00           |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | au baril                                                | " 0.00           |
| 10.00                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Aubergines, au pa-<br>nier 0.00<br>Blé d'inde, à la doz | " 0.00           |
| S STATE OF THE STA | Celeri de Californie,<br>à la doz                       | " 0.00<br>" 1.00 |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Choux, à la doz 1.60<br>Choux de Siam, à la             | " 1.75           |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | poche 0.70<br>Choux-Fleurs à la                         | " 0.75           |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | doz 0.00<br>Concombres, à la                            | " 0.00           |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | doz 0.00<br>Melons, au crête 0.00                       | " 0.00<br>" 0.00 |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Oignons rouges, à la poche 0.00                         | " 3.75           |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Oignons jaunes, au crête 0.00                           | " 0.00           |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Patates, à la poche 0.80<br>Tomates, au crête 4.75      | " 0.80<br>" 5.50 |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Rhubarbes, à la doz.<br>de paquets 0.00                 | " 0.00           |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                         |                  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                         |                  |



PETITE EXCURSION A TRAVERS LES CHIFFRES DU DERNIER
RECENSEMENT

#### Spécialement écrit pour le Bulletin de la Ferme

L'agriculture est la source du bonheur pour l'homme; elle lui procure des bienfaits inestimables; elle est le premier et le plus noble des arts, et cependant elle est délaissée. C'est un mal commun à tous les pays, qui a pris des proportions énormes dans la vieille Europe; en France, surtout la désertion des campagnes est devenue presque un désastre national; au Canada ce mouvement vers les villes est plus prononcé dans les provinces de l'Est, le Nouveau Brunswick, la Nouvelle-Écosse et dans Ontario que dans la province de Québec.

Aussi dans la dernière décade de 1901 à 1911 le Nouveau Brunswick a perdu 1,693 âmes en population rurale et a gagné 22,262 en population urbaine, tandis que la Nouvelle-Écosse a perdu 23,981 en population rurale, et a gagné 56,745 en population urbaine. Ontario a perdu 52,184 âmes en population rurale et a gagné 392,511 en population urbaine. Québec est la seule province qui a augmenté en population rurale et urbaine; de 39,951 âmes pour la première et de 313,863 pour la dernière.

C'est une bonne note pour la plus ancienne province du Dominion; cependant ces chiffres, si consolants qu'ils soient, pour nous Canadiens-français, demandent d'être analysés et pesés à leur juste valeur. Remarquez de suite l'énorme différence qu'il y a entre l'augmentation de la population urbaine dans Québec. Dans l'espace de dix ans la population urbaine a augmenté de 313,863 âmes et la population rurale de 39,951. L'étude attentive des chiffres officiels nous permet de faire de curieuses constatations. Ainsi: si nous analysons le chiffre de 313,863 qui est celui de l'augmentation de la population urbaine, nous voyons que la ville de Montréal, avec les municipalités qui l'entourent, y contribue pour 202,750.

Cette augmentation de la population de Montréal coincide avec une diminution souvent considérable de la population rurale et une augmentation insignifiante de la population urbaine dans les comtés qui l'avoisinent.

| COMTÉS                | Diminution<br>population<br>rurale | Augmentation<br>population<br>urbaine |
|-----------------------|------------------------------------|---------------------------------------|
| Argenteuil            | 869 .                              | 1,228                                 |
| Chambly-Verchères     | 1,985                              | 6,382                                 |
| Chateauguay           | 802                                | 541                                   |
| Deux-Montagnes        | 557                                | Dim. 13                               |
| Huntingdon            | 857                                | 118                                   |
| Laprairie-Napierville | 1,093                              | 795                                   |
| Richelieu             | 2,400                              | 3,568                                 |
| Rouville              | 552                                | 276                                   |
| Soulanges             | 687                                | 159                                   |
| St-Jean et Iberville  | 1,033                              | 2,266                                 |
| Vaudreuil             | 215                                | 809                                   |
| Yamaska               | 2,146                              | 1,093                                 |

Seuls les comtés de Beauharnois et Jacques-Cartier ont une petite augmentation de leur population rurale : 637 âmes pour Beauharnois, dont la population urbaine a diminué de 1,567 âmes et de 350 pour Jacques-Cartier, dont la population urbaine s'est accrue de 38,505 âmes.

Si nous portons nos investigations du côté des cantons de l'Est, nous constatons là aussi une forte diminution de la population rurale et une forte augmentation de la population urbaine.

| COMTÉS                 | Diminution<br>population<br>rurale | Augmentation<br>population<br>urbaine |
|------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|
| Sherbrooke             | 716                                | 5,501                                 |
| Stanstead              | 303                                | 2,070                                 |
| St-Hyacinthe           |                                    | 1,540                                 |
| Drummond et Arthabaska |                                    | 3,489                                 |
| Shefford               | 1,182                              | 1,530                                 |
| Bagot                  | 1,515                              | 1,540                                 |
| Mégantic               | 290                                | 1,726                                 |
|                        |                                    |                                       |

La conclusion de tout ceci c'est que Montréal attire une proportion considérable de la population rurale des comtés qui l'environnent; c'est qu'il y a de ce côté une forte désertion de la campagne par les cultivateurs et surtout pour les fils de cultivateurs qui après un petit cours commercial, s'empressent de venir s'établir en ville, où la plupart végètent et traînent une existence malheureuse.

Le même mouvement se manifeste dans les comtés de l'Est, là aussi on abandonne la campagne et la culture de la terre pour venir occuper un petit poste de commis dans les magasins ou de simple manœuvre dans les usines, à St-Hyacinthe, à Sherbrooke, à Victoriaville, à Thetford Mines, Lac Noir, etc.

Ce mal ne semble pas aussi accentué dans la région du Bas-Québec, et les comtés de ce district accusent presque tous une forte augmentation de la population rurale.

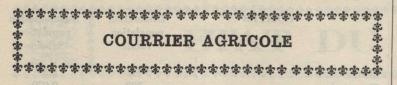
De tous les comtés qui environnent la ville de Québec, Montmorency, seul, a une diminution de 1,419 âmes dans sa population rurale avec une augmentation de 2,323 dans sa population urbaine; dans tous les autres comtés, nous notons un accroissement considérable de la population rurale.

| COMTÉS      | Diminution<br>population<br>rurale | Augmentation<br>population<br>urbaine |
|-------------|------------------------------------|---------------------------------------|
| Bellechasse | 2,435                              | Stationnaire                          |
| Dorchester  | 4,089                              | "                                     |
| Kamouraska  | 1,420                              | 369                                   |
| Lévis       | 2,319                              | 384                                   |
| L'Islet     | 1,996                              | Stationnaire                          |
| Lotbinière  | 2,166                              | Dim. 47                               |
| Montmagny   | 1,901                              | 698                                   |
| Portneuf    | 2,989                              | 381                                   |

Dans tous les comtés de colonisation, nous trouvons d'autre part une forte augmentation de la population rurale et de la population urbaine.

| COMTÉS                 | Diminution population rurale | Augmentation urbaine urbaine |
|------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Beauce                 | 4,410                        | 3,860                        |
| Bonaventure            | 3,615                        | Stationnaire                 |
| Champlain              | 4,538                        | 6,205                        |
| Chicoutimi et Saguenay | 6,267                        | 8,783                        |
| Gaspé                  | 4,166                        | 152                          |
| Labelle                | 2,779                        | 4,671                        |
| Pontiac                | 2,447                        | 1,247                        |
| Témiscouata            | 5,112                        | 2,133                        |

Il y a ici trois comtés où la population urbaine dépasse en augmentation la population rurale; c'est que dans ces trois comtés il se trouve des centres industriels qui attirent bon nombre d'ouvriers étrangers. Ainsi dans Chicoutimi et Saguenay, la ville de Chicoutimi a vu accroître sa population de 2,054 âmes, Jonquières de 2,354. Dans Champlain, la population de la Tuque a augmenté de 2,934 âmes et celle de Grand'Mère de 2,272. De même dans les comtés de Beauce, Labelle, Pontiac, Témiscouata, plusieurs villages se sont formés dans les nouveaux centres de colonisation, et ont contribué à l'augmentation de la population urbaine, pendant que les terres nouvelles se colonisaient et contribuaient à l'augmentation de la population rurale du comté.



(Spécialement écrit pour le Bulletin de la Ferme)

#### LA BETTERAVE

La betterave (beta vulgaris) est une plante bisannuelle, c'est-à-dire qui ne donne sa graine que tous les deux ans. Sa faculté germinative est de sept ans. Elle est, quoi qu'on en dise de culture fort facile. On peut a cultiver avec succès dans toutes les parties du Canada, à l'est, à l'ou est, au sud et au nord. Pour cela il suffit d'un peu d'attention et de travail.

#### PRÉPARATION DU TERRAIN

Pour bien cultiver la betterave il faut commencer par engraisser la terre comme il faut avec du fumier de ferme bien décomposé, 20 tonnes par acre environ et enterrer ce fumier par un labour profond l'automne. On laisse la terre dans cet état jusqu'au printemps.

Lorsque le mois de juin arrive et que la terre est suffisamment dégelée pour être travaillée sans difficulté; il faut donner deux ou trois coups vigoureux de herse à ressorts ou à dents fixes, puis refaire un léger labour de quelques pouces seulement.

De nouveau on repasse la herse jusqu'à ce que la surface de terre ne présente plus de mottes. Si la terre est sableuse et légère on pourra passer un léger rouleau sur toute la surface à ensemencer.

#### SEMENCE

Tout d'abord, il est bon que nous vous fassions remarquer que la graine de betterave lève très irrégulièrement, cela tient à diverses causes qui peuvent être celles-ci : 1° Une terre trop humide et froide lui est nuisible; 2° un sol trop sec ne lui vaut rien; 3° il arrive aussi très souvent que la graine achetée chez tel ou tel marchand peut avoir perdu sa faculté germinative pour différentes causes, mais, particulièrement la suivante. La graine peut avoir été récoltée dans une année mauvaise c'est-à-dire, que la température ne lui a pas été favorable. En effet, une année froide et humide comme en 1912 par exemple. Il faut, pour que les graines soient bonnes qu'elles soient récoltées par un temps sec et chaud et que la plante qui les a produites ait poussée dans des conditions à peu près les mêmes. 6° Des marchands, ayant dans une année d'abondance récolté ou acheté beaucoup de graines et ne peuvent les vendre toutes, faute de demande, l'année suivante. Ces graines restent dans les magasins (plus ou moins propres à conserver les graines) et peuvent perdre leur faculté germinative d'une année à l'autre, elles ne peuvent donc plus être utiles à quoi que ce soit. Or, les marchands-grainetiers savent très bien si telle ou telle graine a encore ou n'a plus sa faculté germinative au bout d'un certain temps après la récolte. Ils devraient donc les mettre de côté et ne pas les vendre. Un certain nombre de ces marchands (plus ou moins consciencieux) mélangent les mauvaises graines avec les bonnes, et, c'est pour cela, que bien souvent, des graines semées en quantité suffisante et dans de bonnes conditions pour assurer une levée régulière, ne lèvent presque pas et on s'étonne ensuite que la moitié et quelques fois les trois quarts des graines semées ne lèvent pas.

Pour parer à ces inconvénients, nous conseillons à toutes les personnes, qui doivent semer des graines, d'essayer avant de les mettre en terre si elles sont bonnes.

Voici du reste un procédé, bien simple, pour s'en assurer. Il suffit d'avoir une assiette ou un plat quelconque, de couvrir le fond avec un morceau d'étoffe de laine, de coton, etc. Puis, après avoir pris quelques graines et les avoir comptées, on les dispose sur ce morceau d'étoffe. Que l'on tient toujours humide. Au bout de quelques jours on s'aperçoit que les graines germent, ou les compte et de cette matière on sait approximativement combien il y aura de graines de bonnes.

Si toutes les graines ont germé, on sèmera donc ni trop clair ni trop fort. S'il n'y en a que la moitié qui ont germé on sèmera la moitié plus fort que d'habitude et ainsi de suite.

#### SEMIS

Quand la terre a été bien défoncée et ameublée convenablement et que les gelées ne sont plus à craindre on peut se préparer à ensemencer la betterave. On peut semer en lignes ou en billons.

On sème généralement de 8 à 10 livres par acre.

Dans les terres humides, il est bon de semer en billons, mais dans les terres drainées ou sèches, il vaut mieux faire le semis en lignes; c'est du reste ce dernier mode de procéder qui est le plus pratique. 1° Le semis est plus vite fait et plus facile; 2° les sarclages et binages plus profitables aux plantes.

Pour semer on se sert généralement de semoirs. Ces petits instruments à main sont relativement peu coûteux, car ils remplacent beaucoup de main d'œuvre et fait le travail aussi parfaitement que possible.

Si on n'a pas de semoir on prend un bâton aminci d'un bout, puis on trace de petits sillons droits d'une profondeur de un et demi à deux pouces; puis on prend la graine que l'on dépose par de petits tas de 4 ou 5 graines que l'on espace de quelques pouces. On les recouvre avec un peu de terre que l'on a soin de tasser légèrement.

Au bout de 10 à 12 jours les graines germeront et on aperçoit de petites feuilles qui commencent à sortir de terre. Ce sont les graines qui lèvent.

Dès que l'on pourra distinguer les rangs de betteraves, on devra procéder au premier sarclage, quand bien même il n'y aurait pas de mauvaises herbes, car ce pr mier travail a pour but deremuer la surface de la terre afin que l'air et la chaleur la pénètrent plus facilement, ce qui active la végétation.

Quand les plants de betteraves auront atteint une hauteur d'à peu près 3 à 4 pouces il faudra commencer l'éclaircissage.

Si le semis a été fait en lignes on se servira d'un instrument plat et tranchant; une petite gratte de 6 à 7 pouces de large conviendrait parfaitement pour ce travail. Voici en quelques mots la manière de procéder: Comme il faut que les betteraves soient espacées de 10 à 15 pouces, pour qu'elles profitent et grandissent d'une façon convenable, il faut donc enlever par un coup ou deux de gratte toutes les betteraves qui pourraient nuire et n'en laisse que de petites touffes de 3 ou 4 plants distancées de 10 à 15 pouces.

Au bout de quelques jours il faudra procéder au dématriage. Ce travail consiste à enlever des petites touffes laissées lors de l'éclaircissage, les deux ou trois plus petites betteraves et ne laisser que la plus belleon doit faire ce travail à la main. Les betteraves arrachées ainsi pourront servir à combler les endroits où la levée des graines aurait manqué pour une cause ou pour une autre. Cette plante supporte, du reste, très bien la transplantation pourvu que la terre soit un peu humide et que le solei ne soit pas trop ardent. Par conséquent, on devra toujours choisir une journée sombre pour effectuer le dématriage des betteraves afin que l'on puisse en transplanter où il en manque.

Une fois ces travaux finis, il faudra biner et sarcler tout l'été. Ces travaux sont indispensables pour assurer une bonne récolte. Plus la terre est meuble, plus les betteraves deviennent grasses, et plus la récolte est forte.

#### RÉCOLTE

Il faut arracher les betteraves àussitôt que les gelés sont à craindre, c'est-à-dire, vers le mois d'octobre. Les betteraves commencent à gelre lorsque le thermomètre Farenheit enregistre 29 degrés; avant cela, il n'y a pas lieu de s'inquiéter.

Nous croyons inutile d'expliquer la manière d'arracher et d'effaner les betteraves qu'il ne faut pas trop entamer la racine avec les instruments tranchants qui servant à couper les feuilles, car une racine entamée pourrit très vite et peut amener la pourriture des autres ce qui occasionnerait une perte. Il ne faut pas non plus rentrer les betteraves avant qu'elles soient ressuyés, c'est-à-dire, qu'elles doivent séjourner quelques heures sur le terrain pour que la terre qui adhère aux racines ait le temps de sécher et de tomber toute seule.

#### CONSERVATION

On peut conserver les betteraves l'hiver dans une cave ou dans tout autre endroit, pourvu que ces lieux soient secs et qu'il n'y gèle pas, cette plante redoutant l'humidité.

Quant à la proportion à donner aux animaux, il suffit de leur en servir quelques livres, à chaque repas, mélangées avec un peu de paille hachée ou de balles de céréales.

Les betteraves données en quantité suffisante (20 à 25 livres par repas) aux vaches laitières, augmentent la quantité de lait ainsi que sa richesse en gras.

Elle est la meilleure et la plus nourrissante de toutes les plantes-

De plus, cette plante tient les animaux en bonne santé en maintenant leurs intestins libres. Elle combat done la constipation, maladie si dangereuse dans certains cas. Elle tient lieu de fourrage vert si nécesraire aux animaux.

Quant à la variété à cultiver, nous recommandons la demi-sucrée, quoique moins grosse que les autres elle est à poids égal beaucoup plus nourrissante.

Nous eroyons avoir été assez explicite dans cette description de culture, et nous avons la certitude que les cultivateurs soucieux de la santé et de la production de leur vache laitière, n'hésiteront pas un instant et feront dès cette année un essai de culture de la betterave. Nous les assurons d'un plein succès s'ils suivent les indications que nous venons de donner. Nous nous mettons du reste à leur disposition pour tous renseignements qu'ils croiront devoir nous demander.

L.-D. HUGUENIN, Prof.

N. B. — Dans quelques temps nous ferons paraître un tableau qui indiquera la durée pendant laquelle telle ou telle graine peut garder sa faculté germinative et combien il lui faut de jours pour lever; après avoir été mise en terre dans de bonnes conditions.

Nous nous mettons aussi à la disposition des personnes qui auraient à nous demander quelques renseignements agricoles ou orticoles.

Nous indiquerons aussi sur demande, l'adresse des marchands qui vendent des graines et à qui on peut s'adresser en toute confiance.

L.-D. HUGUENIN, Prof.

Ste-Anne de la Pocatière,

Kam., P. Q.

### 

Le travail est la loi du monde.

Tous qui que nous soyons, sommes obligés de nous livrer à une occupation; par conséquent où nous avons « du travail » où nous sommes obligés d'en chercher.

Or, voici quelques règles destinées à qui travaille, par un écrivain anglais. M. Nathaniel C. Fowler, qui, sous ce titre: « Comment trouver du travail et comment le garder », vient de publier un ouvrage intéressant.

Bien que M. Fowler se soit surtout placé au point de vue de l'homme qui cherche une situation ou désire améliorer celle qu'il a, un grand nombre de choses qu'il dit pourront être méditées avec profit par les patrons qui ont les situations à offrir.

- 1° Ne soyez jamais en retard.
- 2° Ne soyez pas trop pressé de rentrer chez vous au moment ou cesse le travail.
- 3° N'interrompez pas brusquement votre travail a midi, s'il ne faut que quelques minutes pour le terminer. Vous devez prendre vos repas régulièrement mais cinq ou dix minutes de retard ne seront pas préjudiciables à votre santé.
- 4° Donnez à votre patron tout le temps nécessaire, aussi longtemps que cela n'est préjudiciable ni à votre santé, ni à vos droits;
  - 5° Travaillez sans relâche.

Evidemment, vous avez le droit de respirer et de vous reposer, mais réposez-vous ou travaillez.

Évitez de flaner; flaner n'est pas se reposer.

- 6° Agissez et travaillez de même quand on vous surveille, et quand on ne vous surveille pas.
  - 7° Rappelez-vous qu'il est impossible de faire deux choses à la fois.
- 8° Ne vous habillez pas d'une façon voyante. Votre patron sait si vous vous habillez au-delà de vos moyens. Rien ne l'irrite autant contre vous que votre extravagance.
- 9° Prevenez les désirs de votre patron. Découvrez ce qu'il n'aime
- 10° Même si votre situation est infime, sachez exactement tout ce que vous avez à faire.
- 11° Lisez les journaux commerciaux, et tenez vous au courant de votre partie.
- 12° Rappelez-vous que pour savoir commander, il faut avoir été commandé.

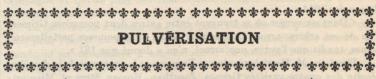
13° Ne soyez pas toujours en train de vous dépêcher.

Ne courez pas pour attraper le train.

Vous avez besoin d'exercice, mais se dépêcher n'est pas l'exercice qui convient.

Marchez une partie du trajet, si possible. Prenez autant d'exercice en plein air que vous pourrez.

- 14° Rappelez-vous que vous travaillez pour vous-même autant que pour votre patron.
- 15° N'écoutez que d'une oreille distraite les bavardages. Ne trouvez pas à critiquer partout.
  - 16° N'oubliez pas que votre patron en sait plus que vous.
- 17° Faites de votre mieux, peu importe la maison qui vous emploie. Votre bon travail finira toujours par vous servir.



(Spécialement écrit pour le Bulletin de la Ferme)

POURQUOI ON ARROSE

On arrose pour combattre les maladies fougueuses et les insectes. En d'autres termes, on arrose pour avoir des fruits.

Les temps sont changés. Il y a soixante ans, on ne parlait ni de bouillie soufrée, ni d'arséniate de plomb; alors, nos machines pulvérisatrices d'aujourd'hui auraient fait fureur. Cependant de nos jours, les arrosages sont devenus nécessaires, et peut être plus nécessaires encore que la taille des pommiers et la culture du sol du verger. En effet, si ces deux dernières opérations peuvent s'omettre, il n'en pourrait être ainsi des pulvérisations, sans qu'il en résultât la perte presque totale de la récolte.

L'importation chez nous de nouvelles espèces d'arbres, d'arbustes, de légumes, de plantes ornementales, etc., a provoqué l'apparition de légions d'insectes qui, jusqu'alors, n'avaient eu pour hôtes que les arbres et arbustes forestiers. Ce commerce avec l'étranger a doublé le nombre de nos insectes nuisibles. Chaque année, il nous arrive de nouveaux ennemis. Actuellement, il en est encore plusieurs qui menacent de franchir nos frontières.

Les arrosages sont donc devenus plus nécessaires que jamais. Il serait parfaitement inutile de planter des vergers, de cultiver des grains ou des légumes, si l'on abandonnait le tout à la merci des insectes nuisibles. Il servirait de rien de connaître la vie de ces insectes, la nature de ces maladies, si l'on ne faisait rien pour les combattre, si l'on ne mettait pas à profit les découvertes de la science moderne.

« Spray! Spray! Spray! Spray for insects and for fungous diseases. This is one of the secrets of successful fruit ».—Delaware Farm and Home.

QUAND IL FAUT ARROSER

La première pulvérisation doit se faire, avec une bouillie soufrée d'une densité de 1,030, immédiatement avant le bourgeonnement; en d'autres, avant que la végétation commence, par conséquent de bonne heure au printemps.

Cette pulvérisation, comme celles qui suivent, éloigne les maladies fougueuses: tavelure du pommier, du poirier, etc. En outre, si, dans la province de Québec, on avait à combattre le kermès San-José, cet arrosage, fait avant le réveil de la végétation, serait, plus que tout autre, à conseiller.

La deuxième pulvérisation doit se faire immédiatement avant la floraison, avec une bouillie soufrée d'une densité de 1,009. Si, en même temps que les maladies fougueuses, l'on désire combattre les chenilles, ajouter, pour le deuxième arrosage, 5 livres d'arséniate de plomb par 40 gallons de bouillie soufrée.

La troisième pulvérisation doit s'appliquer immédiatement après la chute des pétales des fleurs, avec une bouillie soufrée d'une densité de 1,008. Ajouter, pour combattre la pyrale, 3 livres d'arséniate de plomb par 40 gallons de bouillie soufrée?

Dix jours plus tard, surtout si la saison est humide, donner une quatrième pulvérisation.

#### DE QUELLE MANIERE ON DOIT ARROSER

Les arrosages devront être faits le mieux possible. Il ne s'agit pas d'accumuler sur les feuilles une grande quantité de bouillie, mais il faut, autant que possible, le répartir un peu partout, sous forme de pluie, ou, ce qui est préférable, sous forme de brouillard ou de nuage léger, qui, tout en atteignant les feuilles et les fruits d'une manière parfaite, économise une assez grande quantité de bouillie.

Les solutions doivent avoir une concentration déterminée? Mieux vaut multiplier le nombre des arrosages que d'appliquer une bouillie trop concentrée.

En résumé les arrosages doivent être faits soigneusement, sans précipitation, au moment voulu et avec des machines expérimentées.

#### CE QUE COUTENT LES ARROSAGES

Bien que le coût des arrosages soit susceptible de varier, on peut dire, d'une manière générale, considérant le temps qu'il faut y consacrer, les matériaux employés, l'usure de la machine, etc., que, chaque année, 25 cents par arbre est une somme amplement suffisante. C'est une bagatelle comparée aux profits qu'on en retire. En effet, voici ce que disait M. R. S. Herrick, au cours d'un article publié dans Fruit Grower and Farmer, de janvier 1914:

« Dans un verger où se trouvent entre autres deux pommiers Grimes, l'un de ces arbres, arrosé trois fois, a donné 1825 pommes parfaitement saines, tandis que l'autre, non arrosé, n'en a donné que 181 ».

Plus loin, M. Herrick ajoute: « En prenant la moyenne de la dernière récolte des quatre variétés Grimes, Jonathan, Roman Stem et Missouri, on trouve que les arbres arrosés n'ont eu que 14.6 pour cent de pommes tachées, tandis que ceux qui n'ont pas été arrosés, ont donné 69.2 pour cent de pommes tachées ».

Il en est de même pour la pyrale de la pomme. Tandis que des arbres traités à l'arséniate de plomb ont donné une moyenne de 93.5 pour cent de fruits sains, d'autres, non traités, n'en ont donné que 41.8 pour cent : soit 51.7 pour cent de moins.

Ces chiffres sont assez éloquents, pour qu'il soit inutile d'en dire plus long.

Arrosons nos arbres fruitiers, arrosons nos plantes, combattons les insectes et les maladies fougueuses et nous aurons de bonnes récoltes.

FIRMIN LÉTOURNEAU, Étudiant, Institut Agricole d'Oka.

## 

On répand les engrais chimiques de deux manières :

A la main;

Au semoir mécanique (distributeur d'engrais).

Dans l'un et l'autre cas, il importe de n'employer que des engrais réduits en poudre et d'arriver à un épandage uniforme.

Lorsqu'on répand les engrais à la main, on les mêle, un jour avant l'épandage, avec deux ou trois fois leur volume de terre, afin de les répandre bien également. Remarquons toutefois que les engrais chimiques ne sont pas agréables à répandre à la main : ils gênent l'odorat, souvent même la respiration, enfin ils peuvent être plus ou moins corrosifs, même nocifs. Aussi l'emploi des distributeurs d'engrais est-il préférable. Cependant ces instruments ne peuvent guère être utilisés que sur les grandes exploitations ; là, alors, ils rendent de véritables services.

Quelquefois on se sert des semoirs mécaniques pour répandre simultanément la semence et l'engrais pulvérulent; mais c'est là une méthode qui se perd, et qui d'ailleurs est défectueuse, attendu que le contact de la graine avec l'engrais en retarde la germination, et souvent en détruit le pouvoir germinatif.

On doit autant que possible répandre l'engrais pulvérulent avant le dernier labour, à part cependant le nitrate que l'on doit employer en couverture après l'hiver.

Il importe d'enfouir l'engrais à la profondeur qu'atteignent généralement la racine des plantes.

Employés sur les prairies irriguées, les engrais chimiques doivent être répandus au printemps, excepté cependant les scories, qui doivent absolument être utilisées avant l'hiver; là, surtout, il est important de fractionner la dose : on répandra de préférence chaque fraction après chaque coupe.

La luzerne ayant des racines fort longues, il faut répandre l'engrais en automne après la dernière coupe : l'humidité de l'hiver fera pénétrer la dissolution dans les profondeurs du sol.

Enfin, il importe de se conformer aux trois prescriptions suivantes :

1° Choisir pour l'épandage un temps calme, et ajourner l'opération si le vent souffle trop fort ;

2° Éviter les accumulations d'engrais par place ;

3° Enfouir toujours l'engrais chimique, excepté le nitrate de soude, que l'on peut employer, en couverture, après l'hiver, pour donner aux plantes ce que l'on appelle le coup de fouet.

### 

Doit-on tailler les arbres en les plantant?

Oui, ne serait-ce que très légèrement. Plus ils sont forts et hauts, plus on doit diminuer la longueur de toutes les branches latérales. Les flèches seront respectées aux peupliers et autres essences analogues destinées à l'élever rapidement d'une façon conique.

Mais pourquoi tailler?

C'est pour équilibrer la végétation aérienne avec la souterraine, c'està-dire qu'ayant supprimé lors de l'arrachage ou déplantation une certaine longueur des racines, il est indispensable de diminuer d'autant l'envergure de la tête.

Qu'arriverait-il si l'on ne tallait pas?

L'équilibre serait rompu : les organes respiratoires (les feuilles), étant en disproportion avec les organes nourriciers (les racines).

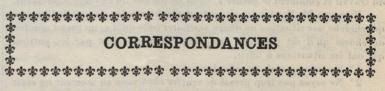
Il arriverait aussi que les yeux de la base de chacune des branches des arbres fruitiers ne se développeraient plus, dans les cerisiers, pruniers, abricotiers et pêchers surtout.

Et les jeunes plants forestiers?

Il faut aussi tailler les plants à feuilles caduques, c'est-à-dire ceux qui perdent leurs feuilles l'hiver. Quant aux épicéas mélèzes, pins noirs et autres résineux, plantons-les sans couper la moindre partie ni d'en haut ni d'en bas, attendu que les aiguillons qui continueront l'allongement des racines ne se trouvent qu'aux extrémités de ces racines et autre fin chevelu.

Certains vous diront peut-être qu'ils ont planté sans rien couper et qu'ils ont réussi, mais croyez-en ma vieille expérience, j'ai toujours mieux opéré en équilibrant les deux parties extrêmes des arbres.

AD. HANOCK, Pépiniériste. (Gazette des Campagnes).



(Spécialement écrit pour le Bulletin de la Ferme)

Silo pour douze vaches. — Quelle devrait être la capacité d'un silo pour douze vaches, si, pendant six mois, on leur distribuait une ration de 30 à 35 livres d'ensilage. Aussi sur quelle superficie pourrait-on récolter la quantité de blé d'Inde nécessaire pour remplir le silo?

En servant pendant six mois la ration précitée, douze vaches consommeront à peu près 40 tonnes d'ensilage, ce qui exigera un silo de 12 x 20. La superficie à cultiver pour obtenir une récolte de blé d'Inde suffisante devrait être de trois à quatre arpents.

Silo agrandit. — J'ai un silo de 12 pieds par 30 pieds et je le trouve un peu trop petit. Serait-il recommandable de creuser le sol à une profondeur de 5 à 6 pieds et de cimenter ensuite le fond et le paroi de cette ralonge?

Vous pouvez agrandir votre silo par le creusage, attendu que cette partie sera en ciment solide.

Enfouissement des engrais verts. — La meilleure époque pour enfouir les engrais verts est immédiatement après la floraison ou même pendant la floraison; il ne faut pas attendre que la plante à enfouir soit venue à graines.

Pour faciliter l'enfouissement des plantes, on peut, avant le labour, faire passer un rouleau, ainsi on assure l'enfouissage complet des tiges.

Paraffinage des planchers en bois mou. — Pour rendre un plancher en bois mou aussi étanche, aussi résistant qu'un plancher en chêne, on peut le paraffiner d'après le procédé suivant : Après avoir bien layé et nettoyé les joints, et surtout bien laisser sécher le bois, on l'imprègne superficiellement de paraffine. La température de fusion de paraffine peut varier entre 110 et 140 degrés, suivant sa provenance. On procède lentement, avec des fers à repasser, on chauffe d'abord le bois, puis on le saupoudre de paraffine râpée et on repasse ensuite avec un autre fer chaud. La paraffine fondue pénètre dans le bois à une profondeur de une ligne à une ligne et demie et elle en colle les fibres en les empêchant de s'esquillier. Ces planchers peuvent ensuite être cirés comme ceux de chêne.

Diarrhée des veaux. —.Pour prévenir la diarrhée chez les jeunes veaux, maladie trop fréquente et souvent meurtrière, on conseille : 1° de mesurer les rations proportionnellement à la capacité digestive de chaque sujet, de les distribuer régulièrement, à une température variant de 85 à 90 degrés Fr. 2° de n'employer que des récipients parfaitement propres, ébouillantés chaque jour. 3° de n'utiliser que du lait proprement recueilli, stérilisé par ébullition si possible.

ÉDOUARD DU SOL.

(Spécialement écrit pour le Bulletin de la Ferme)

LA VÉRITABLE BANQUE DU CULTIVATEUR

Par M. le Commandeur Alphonse Desjardins, fondateur des Caisses Populaires.

Votre revue a déjà signalé en termes élogieux l'existence et les bienfaits de ces institutions nouvelles qui, depuis quelques année, ont surgi dans notre province. Vous avez eu raison d'en parler avec éloge car elles viennent fournir aux cultivateurs les avantages que les grandes banques procurent au commerce et à l'industrie. Que deviendrait ces deux activités économiques si elles n'avaient pas le secours précieux — on peut même dire indispensable — d'un crédit fortement organisé et toujours prêt à leur venir en aide soit pour traverser une période difficile, soit pour étendre leurs opérations ou encore créer de nouvelles entreprises.

L'industrie agricole éprouve les mêmes besoins et doit avoir à sa disposition le même moyen de les satisfaire. Faut-il que ce moyen soit fourni par une institution à base de centralisation avec de gros capitaux et des succursales nombreuses disséminées un peu partout. Ce système a été essayé en Europe, notamment en France, sous l'empereur Napoléon III, et n'a produit qu'un fiasco monumental. Il serait trop long d'étudier ici les causes de ce fiasco dû exclusivement à l'institution que l'on avait rêver de mettre au service de l'agriculture. Qu'il suffise de constater le fait. Mais, chose remarquable, c'est qu'au moment même ou Napoléon III, aidé de grands financiers, organisait sa banque agricole dotée de millions et qui devait finir par un désastre, les humbles organismes paroissiaux imaginés par le génie de Raiffeisen en Allemagne surgissaient au delà du Rhin et devaient opérer une révolution économique des plus grandioses au profit de l'agriculture allemande, et, plus tard, se répandre dans le monde entier sous divers noms et formes adaptées aux circonstances et aux exigences des milieux où ils s'implantaient.

La Caisse Populaire canadienne reproduit en majeure partie ce type de banque paroissiale, mais s'adapte surtout avec une merveilleuse souplesse aux conditions diverses de notre milieu.

La Caisse Populaire est avant tout une association paroissiale, c'est-à-dire faite entre gens qui se connaissent bien réciproquement. Elle se compose de personnes et non pas, comme la compagnie ou la banque, de capitaux, c'est-à-dire que le gros actionnaire ne contrôle pas les affaires en votant autant de fois qu'il a d'actions ou de parts, chaque sociétaire n'ayant qu'un seul vote, peu importe le nombre de parts qu'il possède. L'administration est toute locale, chaque Caisse étant maîtresse chez elle et n'encourant aucune responsabilité pour les autres Caisses. Cette administration toute locale présente les meilleures garanties possibles quant à la solidité des prêts consentis, puisque tout le monde se connaît parfaitement dans une paroisse et que, lorsque l'emprunteur n'est pas suffisamment connu pour son intégrité, son amour du travail et sa complète honorabilité, on ne lui prête pas.

La Caisse réunit les épargnes de tous ceux qui veulent en faire partie et les prête à ceux de ses membres qui en ont besoin et qui peuvent donner les garanties morales et matérielles exigées par les officiers. L'épargne d'une paroisse reste donc dans la paroisse, n'est pas dirigée vers la grande ville pour aller s'engouffrer dans de grandes opérations financières, ou même dans les entreprises périlleuses. Non, l'épargne paroissiale reste dans la paroisse, y féconde et développe l'esprit d'entreprise et comme la principale industrie de la campagne est l'agriculture, ce sont donc les cultivateurs qui bénéficient les premiers des bienfaits d'une telle Caisse.

Est-ce à dire que les cultivateurs n'ont pas besoin d'emprunter, comme le prétendent ceux qui n'ont pas étudié la question. Cette prétention est insoutenable et la meilleure preuve qu'on en puisse donner, c'est le nombre par trop considérable des petits prêteurs qui existent un peu partout à la campagne et qui se font des rentes avec quelques centaines de piastres prêtées à gros intérêt.

Le cultivateur a besoin du crédit pour améliorer ses procédés de culture, pour l'achat au comptant des instruments aratoires, des denrées ou marchand ses nécessaires à son industrie, en attendant les rentrées de fonds que ses récoltes lui assureront. Où ira-t-il puiser l'argent nécessaire dans ces cas là, s'il n'a pas à sa disposition la Caisse Populaire qui, ayant réuni les économies de la paroisse, aura les fonds nécessai es pour satisfaire ces besoins d'emprunt. C'est le rôle que joue les banques pour le grand commerce et l'industrie, pourquoi l'agriculture n'aurait-elle pas à son service, elle aussi, sa banque paroissiale lui venant en aide chaque fois que le besoin s'en fait sentir. Il suffit de poser la question pour la résoudre.

Ce genre de banque paroissiale fait merveille en Europe ou les opérations annuelles se chiffrent pas plus de mille millions de piastres. Avant l'introduction de ces organismes au Canada, on pouvait se demander si leur rôle serait aussi fécond qu'en Europe, mais aujourd'hui personne ne saurait avoir de doute sur la nécessité dans notre milieu, de pareilles Caisses. Voilà plus de treize ans, le mouvement des Caisses Populaires a commencé dans notre province et toujours son succès a dépassé l'attente. Depuis 4 ans surtout le nombre de ces Caisses s'accroît rapidement et si, dans les premières huit ou neuf années il n'a presque pas eu de Caisses de fondées, c'est parce que j'ai refusé les invitations pressantes qui m'étaient adressées, mon désir étant de faire une expérimentation complète avant de répandre ces organismes en dehors de Lévis. Ce n'est qu'après cette expérimentation dont les succès allaient grandissant chaque année que j'ai consenti à organiser de ces Caisses ailleurs et, aujourd'hui, le nombre atteint 165 tant dans la province de Québec que dans Ontario et aux États-Unis.

Pour donner une idée des bienfaits de ces Caisses pour l'agriculture, je citerai deux ou trois exemples. Je les prendrai dans des paroisses peu considérables, ce qui rendra encore la démonstration plus frappante.

St-Adrien, dans le comte de Mégantic, possède sa Caisse depuis le premier août 1910, et déjà le montant total de ses opérations s'élève à \$29,791.00; les prêts figurent pour \$12,866.00.

St-Sévérin de Proulxville, dans le comté de Champlain, a sa Caisse Populaire depuis le 19 août 1912. Or, en dix-huit mois le chiffre total de ses affaires a atteint \$45,622.00, et les prêts \$15,561.00. L'actif se monte à près de \$13,000.00.

Mais voici un exemple encore plus frappant peut-être. C'est celui de la paroisse de Ste-Anne des Monts, dans le comté de Gaspé. La caisse y fut organisée le 8 septembre 1913, et dès le 31 décembre dernier son actif s'élevait déjà à \$3,726.00 dont \$3,011.00 était prêté dans la paroisse. Au 31 janvier, l'actif était de \$5,020.00 et les prêts de \$3635.00 et au 28 février dernier, l'actif était de \$5,785.00 sur lequel il y avait \$3,735.00 de prêté. En un mot, le total des opérations de cette Caisse s'élève déjà à plus de \$7,000.00 et les prêts à \$4,500.00. Or, personne n'ignore parmi ceux qui ont visité cette paroisse qu'elle n'est pas largement favorisée par la nature et que l'agriculture s'y développe avec difficulté...

On pourrait multiplier des exemples puisqu'il y a 120 Caisses dans la seule province de Québec.

La Caisse Populaire a fait ses preuves. Ses bienfaits sont reconnus et appréciés de tous. Elle est installée parmi nous et elle y restera, qu'on ne s'y trompe pas dans aucun quartier. Les mesquines jalousies, s'il y a des esprits assez bornés pour en concevoir, n'entameront pas cette vigoureuse création sociale et économique. C'est une institution dont la puissance d'action et les développements futurs feront l'orgueil de notre province et la gloire de notre nationalité, car c'est parmi les Canadiens français qu'elle a pris origine et qu'elle progresse avec le plus de rapidité. Sa fécondité pour le bien économique des populations est inépuisable. Elle est aussi une école merveilleuse d'épargne, provocant, stimulant sans cesse l'esprit de prévoyance même chez les enfants. Elle est destinée à forti-

fier l'esprit paroissial en créant à l'ombre du clocher les ressources dont nos braves populations agricoles ont besoin pour agrandir leur champ d'activité et faire prospérer l'agriculture.

On a dit qu'il y avait manque d'équilibre entre la production industrielle et celle de la terre; que c'était là une des causes de la cherté de la vie. Que l'on donne à l'agriculture l'aide puissant du capital et cette production ne tardera pas à atteindre et même dépasser les besoins de la consommation. Tout en solutionnant ainsi un problème des plus angoissants, on assurera du même coup la prospérité de l'agriculture, l'accroissement de la richesse nationale par l'épargne et la grandeur de la patrie canadienne.

To the shape where the shape w

« Heureux les hommes des champs l Plus heureux encore seraient-ils, s'ils connaissaient leur bonheur ».

VIRGILE

Pour arriver à cet idéal si justement préconisé par Virgile, il faut aux cultivateurs, outre l'amour de l'agriculture et la connaissance de leur bonheur, la coopération intelligente, effective et le dévouement de tous les jours de l'homme et de la femme, car l'agriculture pratique se divise en deux parties.

L'une comprend les travaux extérieurs, l'autre comprend les soins et la gouverne de la maison du cultivateur, c'est la part assignée à la femme, non moins importante que la première; ainsi une seule personne ne peut exécuter tous ces travaux.

De là cette double spécialité dans la direction d'une ferme, où chacun doit avoir sa part d'action dans un but commun; c'est donc à dire que l'homme et la femme doivent avoir les mêmes intérêts, la même volonté, le même esprit, et les espérances en l'avenir.

La femme, a dit Olivier de Serres, est l'âme de l'agriculture! Qui trouve la femme forte? Sa valeur est au-des us des perles! Puis encore, Salomon a dit: « Celui qui la trouve possède un trésor, il la puise dans la bienveillance de Dieu, dans le choix d'une épouse; pour le mériter il leur faut avant tout consulter et tenir compte de la mission qu'elle est appelée à remplir dans le sein de la famille du cultivateur, si elle est religieuse, laborieuse, économe, aimant les choses de l'agriculture; partant propre à être fidèle à sa vocation de mère de famille.

Gardez-vous de croire que ces qualités précieuses puissent nuire à l'agrément de son esprit, à la gaieté de son humeur; le gouvernement domestique bien ordonné est le triomphe de la personne qui les possède, et qui en même temps sait allier à propos et à des heures de légitimes et nécessaires délassements les arts d'agréments aux soins intérieurs d'un ménage bien assorti.

Tels sont les rôles respectifs de l'homme et de la femme dans le cours de la vie rurale ; la jeune fille doit se préparer à l'avance au sien comme étant la meilleure garantie du bonheur domestique au foyer familial.

Pour les y préparer l'éducation des enfants, surtout des enfants de la campagne, doit avoir pour but principal de leur faire apprécier et aimer l'agriculture en leur révélant ses secrets et sa fécondité, en leur apprenant le bonheur, les heureux résultats que peut produire une culture raisonnée, leur inspirant par là même le désir et l'ambition de devenir des cultivateurs dignes de ce nom à l'exemple de leurs pères.

C'est dans la famille tout d'abord que doit commencer cette éducation, laquelle doit être continuée à l'école et dans les maisons d'éducation en général; car l'agriculture doit avoir sa place marquée dans l'enseignement qui y est donné, comprenant au moins des notions élémentaires sur la science agricole.

On doit surtout y inspirer aux enfants qui les fréquentent, par l'exemple et la haute considération qu'on lui porte, l'estime et l'amour de l'agriculture, qui est la source la plus féconde de la vie des peuples, puisqu'elle en est comme la mère nourricière.

Est-ce que cet exemple y a toujours été donné par « esprit de devoir » et de « pur patriotisme » ? où le cultivateur et sa femme se sont trouvés à coudoyer les autres classes de la société, ils ont été l'objet de la même considération accordée aux autres classes, n'ont-ils pas été au contraire relégués à dessein ou non, aux derniers sièges; et pendant le cours de l'année scolaire, n'a-t-on pas eu des préférences bien remarquées ou les élèves

de ces classes privilégiées, affichant ainsi au vu et au su de leurs élèves le mépris de l'agriculture, donnant un exemple bien pernicieux qui autorisera un grand nombre à l'imiter si déjà ils ne sont pas affectés de ce mépris.

Que Dieu vous préserve fils de cultivateurs, de prendre pour épouses de ces jeunes filles imbues de ces préjugés et de ce mépris, qui n'ont pas reçu une éducation appropriée à votre état.

Si un tel malheur vous arrivait, alors, adieu joies douces et pures du foyer familial, transformé en un foyer de cruelles déceptions et amers regrets, de désaccords incessants et de noirs chagrins.

Or de ce qui précède il est aisé de conclure que l'éducation des jeunes filles au point de vue rurale et domestique est de première importance; c'est pourquoi elles doivent recevoir un enseignement adapté au rôle qu'elles auront à remplir à la campagne, quand elles seront à la tête d'une famille.

A nos couvents donc incombe principalement le « devoir patriotique » de l'enseignement ménager approprié à ce rôle.

Heureusement plusieurs d'entre eux paraissent l'avoir déjà bien compris, puisqu'ils ont ajouté au cours d'enseignement, cet enseignement ménager.

Honneur donc à ceux-ci qui ont donné un si bel exemple!

Je citerai entr'autres le couvent des Ursulines de Roberval, celui de St-Pascal de Kamouraska. Ici je me permettrai une digression, avec un plaisir bien légitime comme citoyen du comté de Témiscouata, celle de signaler à l'attention publique que la direction du couvent de Trois-Pistoles a ajouté l'enseignement ménager au cours ordinaire pendant l'année qui vient de finir, et le résultat en a été si satisfaisant qu'il a mérité les éloges de tous les assistants à la séance publique de fin d'année.

A l'honneur de cette institution, cette addition a été opérée et motivée par pur dévouement aux intérêts des élèves et des parents, sans pouvoir encore espérer aucune subvention du gouvernement.

Mais vu ce dévouement et ce succès, il vient d'assurer pour l'année prochaine une subvention de \$500.

La reconnaissance de cette institution lui est déjà acquise pour ce commencement d'encouragement, lequel ne manquera pas d'être à l'avenir suivi de plus fortes subventions, ainsi qu'elle s'efforcera de les mériter et de s'en montrer dignes par de nouveaux efforts à accentuer les progrès de cet enseignement, qui est la base la plus sure du bonheur domestique au foyer du cultivateur, puisqu'il en est le complément.

Et vous, cultivateurs, n'apprenez pas à vos enfants à mépriser et à prendre en dégoût votre état, car de là il n'y aura qu'un pas à faire pour qu'eux-mêmes vous méprisent, dissimulent que vous êtes leur père, au lieu d'avouer avec fierté qu'ils sont fils de cultivateur, pour qu'ils jettent des regards d'envie sur le séjour apparemment heureux et séduisant des villes et des manufactures; enfin, dès que se croyant en état de gagner leur vie ils désertent le toit paternel, vous privant de leurs bras jeunes et vigoureux, si nécessaires à l'exploitation fructueuse de vos terres.

Au contraire apprenez-leur à aimer votre état, que vous êtes le principal et presque l'unique espoir de la nation dans un pays agricole; vous avez la jouissance du bien par le nombre et la volonté, vous avez seule l'indépendance comparés aux autres classes de la société. Léguez à vos enfants cette foi religieuse, cet amour de la patrie qui firent la force et la vaillance de nos ancêtres; soyez profondément attachés au sol qu'ils ont arrosé et fécondé de leurs sueurs.

Que votre devise soit toujours ces mots sacrés « Religion et Patrie » car aucun sentiment ne peut être plus profondément gravé dans le cœur humain que l'amour du sol natal.

Aussi y a-t-il une douleur plus vive, quand forcément, par suite inévitable d'une culture routinière, on est obligé de s'arracher au lieu qui nous a vu naître et de prendre le chemin de l'exil, le cœur plein d'amers regrets.

Un vrai ami des cultivateurs.

-Action Sociale, 4 août 1910.

Les taux d'annonce du Bulletin de la Ferme sont très raisonnables.

### 

Spécialement écrit pour le Bulletin de la Ferme

On a parlé beaucoup déjà d'une nouvelle plante fourragère extrêmement intéressante: « Le lathyrus Silvestris » ou « Gesse des bois », amélioré par M. W. Wagner, professeur d'économie rurale.

D'après l'appréciation de beaucoup de savants, cette plante serait une découverte d'une importance très grande au point de vue agricole. Plusieurs écrivains Français, Allemands, Anglais, ont fait paraître une série de traités sur la Gesse des Bois. Nous empruntons à M. Lengh, d'Augsbourg, le passage suivant :

« Le lathyrus ou Gesse des bois est la plante fourragère de l'avenir. « Il a déjà fait beaucoup de bruit et enthousiasmé les cultivateurs. Il « s'est répandu très vite en France, en Russie, en Allemagne, en Angle- « terre, en Autriche, en Hongrie, et en Australie. Il rend une telle quan- « tité d'albumine, de matières grasses, d'extraits non azotés (amidon, sucre, dextrine) que nul autre fourrage, même le meilleur trèfle rouge, « ne peut l'égaler.

« Ses racines atteignent jusqu'à 5 ou 6 mètres, et puisent leur nourri-« ture jusque dans les couches les plus profondes du sol.

« Le lathyrus (Gesse des bois) pousse admirablement dans presque « tous les terrains pourvu qu'ils soient secs et que la nappe d'eau sou- « terraine ne soit pas à moins de 4 ou 5 mètres du niveau du sol. Il pousse « aussi très bien et sans engrais, dans les pierrailles, les marnes, dans les « morraines, les terrains calcaires et sablonneux. Les terrains imperméa- « bles font seuls exception.

La culture de la Gesse des bois peut donc transformer une quantité de terrains jusqu'alors inutiles en terre de bon rapport.

Ce fourrage, entre autres propriétés, en possède deux tout à fait remarquables: Aucune sécheresse quelque grande qu'elle soit, ne saurait l'affecter, tant ses racines sont profondes, et de plus, il est semé une fois pour la vie, et ne demande après la première année d'autre travail que celui de la récolte.

Nous donnerons dans un prochain numéro des détails intéressants sur cette plante.

ED. HAMEL, N. P.

# \*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\* AUX INSTITUTEURS ET AUX INSTI TUTRICES \*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

#### DES COMTÉS DE PORTNEUF ET DE CHAMPLAIN

« L'enseignement de l'agriculture dans les écoles rurales est fortement recommandé par le Département de l'Instruction publique et le Ministère d'Agriculture de Québec.

Peuvent favoriser cette œuvre patriotique et nationale :

Les instituteurs et les institutrices seront les meilleurs propagateurs de l'œuvre. Leur tâche se borne à ceci : 1° Donner aux enfants le goût de l'agriculture et leur inspirer les notions fondamentales essentielles de l'agriculture. 3° « Ruraliser » l'enseignement, c'est-à-dire tenir constamment les enfants dans une atmosphère terrienne. Le Jardin Scolaire, le cahier d'agriculture, le manuel, la leçon de chose agricole, le musée scolaire agricole, les gravures champêtres, etc., sont de puissants moyens qui contribueront à atteindre le but de cet enseignement : Garder la jeunesse des campagnes au sol. Pour cela il faut aux maîtres et aux maîtresses, de la bonne volonté, de la persévérance et de l'étude personnelle.

Les inspecteurs d'écoles et les curés favoriseront l'œuvre en encourageant les maîtres, au cours de leurs visites des écoles et en stimulant les Commissions Scolaires en faveur de l'enseignement agricole à l'école primaire.

Les commissaires d'écoles aideront à la création du Jardin Scolaire, récompenseront les maîtres qui enseigneront l'agriculture aux enfants, voteront même un certain montant d'argent, si c'est nécessaire pour cet enseignement.

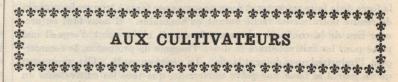
Tout le monde devrait encourager l'enseignement agricole à l'école primaire: moins de nos jeunes gens quitteront la terre, plus il y aura de cultivateurs. Ceux-ci augmenteront la production, et ainsi les consommateurs paieront moins cher les denrées agricoles. « Quand l'agriculture est prospère, le commerce, l'industrie et le pays tout entier sont prospères ».

Les agronomes de district rendront de grands services aux écoles où l'on établiera le Jardin Scolaire et où l'on enseignera l'agriculture. Qu'on s'adresse à eux.

N. B.—Il y a déjà, dans notre province, 234 écoles qui possèdent un Jardin Scolaire; 7740 enfants entretiennent ces jardins où ils « prennent contact avec la terre ». Ce qui se fait ailleurs peut se faire chez nous. S'adresser à

JEAN-CHS. MAGNAN,
Agronome de district.

St-Casimir de Portneuf, P. Q.



(Spécialement écrit pour le Bulletin de la Ferme)

## POURQUOI TANT DE CULTIVATEURS ABANDONNENT-ILS LA TERRE?

III (Suite)

1° Parce qu'on commence à être fier ;

2° Parce qu'on ne se connaît pas.

I. — On commence à être fier. C'est le cri d'alarme de tous les sociologues contemporains. Le luxe qui règne depuis longtemps chez les gens des villes commence à s'introduire dans les campagnes. On néglige, en certains endroits, le soin des animaux et des bâtiments, on laisse de côté les améliorations nécessaires pour s'habiller à la mode. Il y en a même chez qui les dépenses secondaires surpassent le capital. On est garçon, et pour aller voir des filles, plus vaniteuses encore, on prend sur la gagne des vaches laitières la moitié des profits pour l'achat d'une paire de bottines rouges, d'un kodak, etc..., d'un rubber-tire »! Cela sous prétexte qu'on n'est pas plus bête que les commis de banque et de magasins. Fils de cultivateurs, mes meilleurs frères, écoutez bien ceci : ce n'est ni le chic habillement ni la belle voiture qui vous feront estimer des gens de bon sens. C'est la richesse de votre cœur, votre honnêteté, votre ardeur au travail et votre habileté à conduire les affaires de votre ferme qui décideront la Providence à vous donner une femme capable d'embellir votre vie.

Ayons peur du luxe. C'est par lui que nous vient souvent le dégoût de la vie rurale ; les étalages mondains de la ville, les décolletés de l'opéra font envie à nos jeunes gens et surtout à nos jeunes filles de la campagne. Les dehors sont attrayants, on se laisse prendre aux apparences. Et si on commence par imiter, bientôt on brûle de réaliser ses désirs fous. Alors on laisse les vieux parents et l'on s'engage n'importe où pourvu que ce soit en ville, à des salaires insuffisants et qui obligent trop souvent le père à cautionner devant les tribunaux pour un fils ou une fille dénaturés. On me taxera de pessimisme, et pourtant ces cas se rencontrent tous les jours.

Vous appartenez à une famille à l'aise? Vous avez de l'argent? Profitez-en donc pour améliorer votre propre condition, non pour vous en détacher. Il vous est si facile d'acquérir des connaissances pratiques en vous formant une petite bibliothèque de livres agricoles, en vous abonnant aux revues, aux journaux d'agriculture qui sont écrit spécialement pour vous. Faites partie des sociétés qui travaillent au progrès des cultivateurs; suivez les cours spéciaux qui se donnent expressément pour vous dans nos Écoles d'Agriculture d'Oka et de Ste-Anne, et de laiterie de St-Hyacinthe. Vous ferez là le meilleur placement d'argent possible? Car vous y apprendrez non seulement une foule de détails dont vous serez contents, mais encore et surtout, vous en rapporterez un respect plus profond et une fierté plus grande pour votre profession.

II. — « On ne se connaît pas ». Dans un livre qu'il écrivit sur les beautés de l'agriculture, un poète latin s'est écrié : « Les hommes des champs seraient trop heureux s'ils connaissaient leur bonheur »!

Pourtant à l'époque et dans le pays où Virgile parlait de la sorte.

la vie agricole était loin d'être comme elle l'est aujourd'hui en Canada. Le laboureur était l'esclave des puissants, et, quand le peuple romain envahissait les palais des César en rugissant son cri : « Du pain ! du pain»! « les empereurs se rabattaient sur l'homme des champs pour lui arracher le fruit de ses sueurs et le pain de ses enfants. De notre temps encore, il y a certains pays où les cultivateurs sont surchargés de redevances envers les propriétaires des terres qu'ils cultivent. En Europe, il y a très peu de cultivateurs qui soient comme nous propriétaires de leur ferme et maîtres absolus chez eux. Cependant ils aiment leur vie et travaillent par tous les moyens possibles à améliorer leurs méthodes de culture de façon à faire donner à la terre tout ce qu'elle peut donner. Dites-moi maintenant pourquoi, sur nos terres où nous sommes rois et maîtres, ne trouverionsnous pas de quoi nous procurer un bien-être véritable? Il y a une solution à ce problème. Elle est bien simple. Faisons ce que fait le cultivateur écossais. Le bon sens nous dit que l'agriculture est la plus importante des occupations humaines après le salut ; c'est la mère nourricière du monde ; si nous nous mettons cette vérité dans la tête et dans le cœur nous aurons la force de la faire respecter et nous ne serons pas lents à trouver les moyens de rendre notre métier facile autant qu'honorable. Il nous faut en premier lieu de la confiance en nous-mêmes. Il n'y a point d'orgueil mal placé pour les cultivateurs à se dire : l'homme de profession, le commerçant, l'industriel nous doivent la vie. La vérité en est là. Car, supposons qu'un jour il se fasse une grève universelle, que tous les cultivateurs du globe, à l'heure dite, refusent de livrer au commerce, de quelque façon que ce soit, les denrées qui alimentent les villes, ne serait-ce pas alors une catastrophe épouvantable?... Il faut en vérité que le jour vienne où le cultivateur reçoive ce qui lui est dû de respect et de rémunération pécuniaire pour ses services humaintaires.

Mais il faut aussi, pour que l'équité soit parfaite, que la classe agricole donne ce qu'on a droit d'exiger d'elle : qu'elle se respecte si elle veut être respectée, qu'elle fournisse les meilleurs produits possibles si elle exige qu'on lui paye les plus hauts prix. Pour nous aider, dans la poursuite de ces deux buts, nous avons des organisations parfaitement constituées et qui n'attendent qu'une adhésion effective des cultivateurs pour se mettre en action. Je veux parler du Comptoir Coopératif de Montréal et de l'association des Jeunes Cultivateurs. Tel qu'il est organisé, ce Comptoir non seulement mettra le producteur en relation directe avec le consommateur, mais de plus il diminuera les pertes de valeur dans les produits en évitant les manipulations intermédiaires, et, amènera forcément le producteur à fournir une marchandise de choix. De son côté, l'association des Jeunes Cultivateurs entreprend une œuvre d'éducation agricole mutuelle ; elle procure à ses membres les moyens:

a) De développer partout l'amour, le respect et la fierté de la noble profession d'agriculteur;

b) De développer chez les agriculteurs de tout âge et de toute condition l'esprit de fraternité, d'association et de coopération;

c) De se communiquer mutuellement le fruit de leurs études et de leurs expériences;

d) De travailler toujours, par tous les moyens possibles, à l'expansion de l'agriculture dans la province.

Cette association fournit à ses membres des échantillons de semences et leur donne les instructions nécessaires pour que ces essais conduisent à des résultats instructifs et pratiques. Elle leur procure des publications qui les renseignent sur les diverses branches de l'agriculture, industrie laitière, jardinage, abe lles, volailles, etc. De plus, elle tient ses membres au courant des questions importantes qui s'agitent autour de leur profession. Aussi, elle publiera sous peu une circulaire de propagande en faveur du projet poursuivi par la Société St-Jean-Baptiste de Québec, en vue d'élever un monument au premier laboureur du Canada, notre héroïque patron Louis Hébert. De même que les statues, élevées sur les places publiques à la mémoire de nos guerriers, nos grands hommes politiques et de nos littérateurs, nous habituent à prendre conscience de la grandeur de notre histoire, ainsi le monument dressé à la gloire du g and cultivateur nous apprendra, à nous ses descendants et ses continuateurs, à porter avec un orgueil lég time le titre de nourriciers de l'humanité.

Alphonse Désilets, de l'Institut Agricole d'Oka.

#### 

Lorsque l'on fait cuire les pommes, le goût en sera plus fin, et leur couleur sera plus agréable, si l'on a soin de verser sur chaque fruit, avant la cuisson quelques gouttes de jus de citron.

## 

(Spécialement écrit pour le Bulletin de la ferme.)

(Suite)

A la dernière convention des missionnaires agricoles, on a demandé aux fervents de l'industrie avicole de ne pas favoriser les poules au détriment des vaches. Celui qui a une terre capable de nourrir plusieurs vaches dont le revenu suffit pour lui donner l'aisance, sinon la richesse, évidemment doit continuer son petit bonheur de chemin.

Mais combien de cultivateurs ne peuvent réussir à tirer de l'industrie laitière le moyen de vivre, que leur terre soit trop petite où trop pauvre où pour une autre raison! A eux s'adressent tous les appels en faveur

des poules. Et d'ailleurs l'uniformité engendre l'ennui, et l'ennui est peut-être la cause de plus d'une désertion des campagnes. Plus il y aura des moyens connus et bien compris de vivre sur une terre, plus il y aura de chance de garder à la campagne les fils de cultivateurs.

L'industrie laitière a régénéré une foule de nos paroisses, elle peut faire le bonheur de plusieurs autres. Mais enfin ceux qui ne peuvent pas se livrer à cette industrie où n'en ont pas le goût doivent se consoler. Ils peuvent rester encore à la campagne, vivre la plus belle des vies si ils veulent se spécialiser dans une des branches, aviculture, apiculture, ou culture intensive des légumes, où les trois à la fois.

C'est pour servir la cause de ces amis que j'aborde la seconde partie de mon entretien commencé dans le dernier numéro de ce bulletin. Nous avons dit poulailler isolé, et nous ajoutons poulailler froid.

L'humidité est nécessaire dans bien des cas, fécondation des grains, etc., mais dans un poulailler, c'est la chose la plus détestable et la nuisible que l'on puisse trouver.

Il faut donc que la résidence de Mesdames les poules soit remplie d'un air sec et pur.

Il est très facile avec des fournaises à eau chaude, air chaud ou autre et un bon système de ventilation d'obtenir un poulailler chaud et sain. Il s'agit seulement de dépenser quelques centaines de piastres pour l'installation et quelques cinquante piastres pour le chauffage et l'entretien tous les ans. En principe le système est excellent et en pratique les résultats encourageants. Il s'agit seulement de pouvoir se payer le luxe d'un poulailler chaud et d'avoir les moyens de l'entretenir. Mais comme on ne s'occupe pas de prêcher l'aviculture pour le plaisir des riches mais pour le bénéfice des pauvres, il est admis qu'on ne doit pas parler d'autre chose que d'un poulailler peu dispendieux de construction et d'entretien et pouvant donner aux oiseaux qui l'habitent tout le confort nécessaire. Voilà pourquoi dès le début il a été question des poulaillers froids. L'expérience de plusieurs années prouve à ceux qui ont des yeux pour voir que le poulailler froid est le champion pour la ponte et la santé de ses habitants.

Je ne crois pas que nous soyons exposés à avoir un mois de février plus rigoureux que celui de 1914. Or, je n'ai reçu aucune nouvelle des souffrances de nos bipèdes dans les poulaillers froids. Tout s'est passé à merveille quant à la santé et à la ponte des poules.

Il en coûte peu pour construire un poulailler froid. — Dans ce poulailler on obtient facilement l'air le plus sec et le plus pur. — Vive donc le poulailler froid.

CHS.-Ov. GODBOUT. Ptre.

#### 

Pour les cultivateurs qui ont de grands jardins potagers, il sera bientôt temps de commencer à amasser le fumier de cheval séparément de celui des autres animaux de ferme. Le fumier d'étable, si précieux pour les grandes cultures, est au contraire peu recherché par les jardiniers; on le trouve trop froid, comparativement à celui de cheval.

Le thé de foin ou infusion de foin préparé convenablement avec du foin de bonne qualité, possède d'après les analyses chimiques, presque les éléments nutritifs du lait : azote, phosphate, matière grasse, etc. Ce breuvage est excellent pour les jeunes veaux, et peut être servi en guise de lait, ou en mélange avec le lait.

# \*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\* L'ALIMENTATION INTENSIVE DU BÉTAIL \*\* \*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

On ne saurait assez le répéter, le moyen le plus sûr de réaliser des bénéfices sérieux dans l'élevage des animaux de la ferme, est de leur faire acquérir cette précocité qui permet de gagner un temps considérable sur l'époque de la vente. Le renouvellement continuel du capital argent est le résultat très heureux du renouvellement du capital.

L'élevage, tout aussi bien que l'agriculture, est, aujourd'hui, une véritable industrie, soumise à des principes rationnels, scientifiques, en dehors desquels il ne peut y avoir de bénéfices sérieux. A la culture intensive s'est joint l'élevage intensif, du plus petit au plus grand des animaux de la ferme, le gain a été particulièrement sensible, nous avons gagné deux ans et souvent beaucoup plus sur la croissance du bœuf, et nous voyons le poulet se présenter sur le marché à trois mois et demi au lieu de cinq mois, qui est l'âge normal où les poulets de ferme commencent à venir sur les marchés.

Une des meilleures méthodes pour obtenir une croissance rapide des animaux est la constitution hâtive du squelette? Or, le défaut des aliments extra-nutritifs que l'on donne aux animaux pour activer leur croissance est le manque d'acide phosphorique, les phosphates sont aussi indispensables pour la croissance méthodique que les matières azotées, grasses et hydro-carbonnées! Les aliments animalisés, les tourteaux ou pin de lin, riches en matières azotées et grasses ont besoin d'être remontés par une sérieuse addition de phosphate. C'est ce rôle précieux que remplit la Phosphatose » qui non seulement hâte la formation du squelette, mais entretient la bonne santé des animaux par ses propriétés toniques et reconstituantes.

On se rend compte aisément combien la formation rapide du muscle sera entravée, si elle n'avait, pour se soutenir, une ossature sérieuse. Dans ses expériences sur l'alimentation des oiseaux de basse-cour. Louis Brechemin a cité l'exemple de poulets, nourris d'une façon intensive, qui, à deux mois, marchaient pliés sur leurs pattes, boîteux, ils semblaient éclater de santé, il y avait même pléthore à ce point qu'ils ne pouvaient plus se soutenir sur leurs faibles pattes. Une forte addition de phosphate leur permit d'achever leur croissance et de redevenir assez vigoureux, alors que les bandes suivantes, alimentées en phosphate dès leur plus jeune âge, ne présentaient aucun de ces inconvénients et achevaient leur croissance à trois mois et demi.

Cet exemple peut s'appliquer à tous les animaux, leur développement musculaire est identique, avec les différences d'espèces, bien entendu.

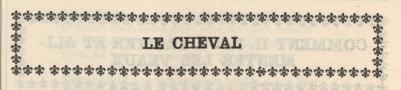
Dans l'élevage du porc, qui donne des bénéfices si certains, on constate encore mieux l'effet rapide des adjuvants comme la PHOSPHATOSE. Le porc est un assimilateur de premier ordre, son développement musculaire, s'il est alimenté copieusement, est d'une rapidité remarquable; mais si l'acide phosphorique n'intervient pas d'une façon très effective, on voit le pauvre animal fléchir sur des pattes incapables de supporter l'excès de poids, provoqué par une alimentation particulièrement nutritive.

En raison des cours élevés de la viande, l'élevage des animaux est appelé à donner des bénéfices de plus en plus certains, mais il est essentiel de bien concevoir leur élevage, de mettre en application les conseils que donnent sans cesse nos collaborateurs, conseils qui sont inspirés par des expériences poursuivies depuis de longues années et dont les résultats ne peuvent plus se discuter.

Tous les animaux ont un besoin absolu de phosphates pour leur développement normal et rapide; puisque les aliments que nous leur donnons en sont insuffisamment pourvus, n'hésitons pas à en ajouter, et surtout sous une forme tonique et parfaitement assimilable.

E. REYNAL, (Agriculture Nouvelle).

Un chasseur voulant se moquer de sa femme lui dit : « les femmes ne seraient jamais assez courageuses pour chasser car elles se sauvent quand elles voient une souris ». Ce à quoi la femme s'empressa de répondre : « Alors elles ne risquent pas de faire comme ferait un homme, de tirer sur la souris et de tuer quelqu'un ! »



(Spécialement écrit pour le Bulletin de la Ferme.)

(LE CLEVELAND BAI)

Cette race forme des élégants chevaux de voiture, de trait et de labour; ils sont aptes à tous les travaux excepté aux très grosses charges, ils ont une très belle apparence et sont très estimés par ceux qui connaissent leurs qualités. Leur robe est d'un beau rouge brun avec de petites taches blanches dans le front et aux boulets, la queue et la crinière sont généralement noires. Cette race anglaise est grande, puissamment bâtie, très active et endurante. De telles qualités combinées forment un produit faisant un effet excellent pour voitures légères et lourdes. Ce cheval n'est pas très nombreux aux États-Unis, mais il viendra en faveur à mesure que ses qualités désirables seront connues. Le Canada devient célèbre pour ses magnifiques couples appareillés de chevaux de traits. Ce renom provient du choix soigneusement fait d'étalons pour la reproduction.

Chevaux de trait de Vermont ce noble animal a obtenu une réputation méritée comme cheval de cavalerie. Ils étaient jolis, musculeux et excellents en endurance. Ils pesaient environ 1200 livres et pouvaient tirer de lourds fardeaux à un bon pas. Ils deviennent très rares ».

J.-A. LAPOINTE.

# \*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\* LE MINISTÈRE FÉDÉRAL DE L'AGRICULTURE \*\* \*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

#### RATION ET PROFIT

nous est tombé dernièrement sous les yeux deux relevés de production qui nous ont donné à réfléchir. Une vache Jersey a produit 14,450 livres de lait, contenant 727 livres de gras avec une ration journalière de 12.4 livres de grain moulu. Une vache Ayrshire est arrivée à un résultat presque semblable avec 12.8 livres de grain par jour. Quelle est exactement la ration de grain journalière de la vache ordinaire au Canada? Nous n'en savons rien. Mais ce qui est certain, c'est que des milliers d'entre elles donneraient des résultats infiniment supérieurs si on leur en fournissait l'occasion et si l'on dosait leur ration de grain à raison d'une livre par trois ou quatre livres de rendement en lait.

La moyenne de nos vaches rendent 160 livres de gras par an. Le problème à résoudre est donc de trouver si chaque vache reçoit trois livres de grain moulu par jour. Les deux vaches dont il est question ci-desssu ont reçu quatre fois ce montant et elles ont rendu en conséquence. Nous aurions beaucoup de vaches à fort rendement, c'est-à-dire à rendement avantageux, déduction faite du prix de leur nourriture, si nous leur donnions une ration plus généreuse.

Quand nous voyons de bons cultivateurs tout disposés à donner à chacune de leurs vaches pour \$78.00 de nourriture par an, c'est évidemment qu'ils ont foi en leur propre jugement et en la production du lait et du gras de la consommation de nourriture, de façon à être absolument sûrs de ne pas gaspiller de bonnes rations sur des vaches qui ne produisent pas.

Des « feuilles de nourriture » et des livres de contrôle pour troupeau sont tenus gratuitement à la disposition de ceux qui en feront la demande au service de l'industrie laitière, Ottawa.

Assurez-vous que votre vache vous donne un bon bénéfice cette année

Il y a dix ans, dit le *Moniteur du Commerce*, l'exportation du blé de l'Argentine se chiffrait par 1,713,429 et 1,116,276 tonnes de maïs.

Dans les pampas de l'Argentine, qui pour ce pays représentent nos prairies de l'Ouest, paissent, 26,000,000 de bêtes à cornes, 5,000,000 de chevaux, 77,500,000 brebis et 1,000,000 mules.

## COMMENT IL FAUT TRAITER ET ALI-MENTER LES VEAUX

Dès la naissance du veau, optez entre ces deux méthodes. Allaite ment par la mère, ou allaitement artificiel soit au seau, soit au biberon En effet, si vous choisissez la seconde, il est nécessaire de transporter de suite le nouveau-né loin de sa mère pour couper court aux instincts maternels de celle-ci. Autrement, vous courez le risque qu'elle ne se laisse pas traire facilement et qu'elle retienne son lait, voulant le réserver à son veau. Par conséquent, ne lui laissez pas sentir et lécher comme il convient; au contraire, qu'elle le fasse si elle doit l'allaiter. Ce sera le rôle du vacher de bien le sécher d'abord avec un bouchon de paille, puis avec un linge.

Lorsqu'il s'agit d'enlever le veau, soit pour le destiner à la reproduction, soit pour en faire un bœuf, la méthode de l'allaitement maternel est incontestablement la meilleure. C'est d'ailleurs la loi naturelle. Quels que soient les soins qu'on apporte dans la pratique de l'allaitement artificiel, obtint-on (ce qui est presque impossible) la même température constante qu'à le lait dans le pis, ne done-t-on au veau que celui de sa mère, entretient-on les récipients ou les biberons dans un état méticuleux de propreté, les conditions sont différentes. Lorsque le veau tette, le lait pénètre dans son organisme directement avec le minimum de risques de contamination extérieure; il ne peut l'absorber gloutonnement puisque le débit oblige de se livrer à un certain travail pour le faire venir; enfin on sait (ce qui n'est pas sans importance pour la digestion) que le lait est notablement plus riche en matière grasse à la fin de la tetée qu'au commencement.

Si, en outre, le jeune animal vit en liberté au pâturage avec sa mère, il a la facilité de venir teter chaque fois qu'il en sent le besoin, et la fréquence de repas modérés lui en assure une bonne et complète digestion, que facilite encore l'exercice qu'il prend à son gré. Ce sont des conditions autrement favorables pour le développement des muscles que celles qui résultent du régime de la stabulation permanente. Aussi l'éleveur a-t-il tout intérêt à faire naître les veaux d'élevage à l'époque ouleurs mères peuvent être mises au pâturage.

Votre veau bien séché par le léchage maternel, que vous avez encouragé en saupoudrant son corps avec de la farine ou avec du sel, dès que la mère se sera relevée, aidez-le, s'il a besoin, à se tenir lui-même sur ses jambes encore tremblantes, et dirigez sa bouche vers la mamelle. Il sait bien vite prendre les trayons pour absorber le premier lait au colostrom, dont les propriétés laxatives, lui sont nécessaires pendant les premiers jours de son existence.

(Spécialement écrit pour le Bulletin de la Ferme)

#### AVANTAGES DES CONTRATS D'ASSURANCES

Tout souscripteur d'une police d'assurances sur l'un ou l'autre des modes énoncés dans les articles déjà parus, peut emprunter sur la valeur de son contrat, au bout d'une période fixée, sans qu'il soit besoin d'acte notarié quelconque; les prêts sont consentis sur une convention d'emprunt faite sous seing privé, et en remettant à la Compagnie, sa police comme garantie.

Il peut à son gré, rembourser soit en entier ou par versements, ou garder la somme prêtée jusqu'à l'expiration du contrat, à ce moment, la Compagnie lui paie la différence qui lui est due.

L'assuré peut également, lorsqu'il le désire cesser en tout temps le paiement de sa prime, le contrat est alors annulé, réduit ou racheté; cependant ceci ne peut se faire sans perte à l'assuré et nous ne conseillons jamais à un assuré de cesser le versement de ses primes. Quand la Compagnie rachète ainsi les contrats sur lesquels, les primes de trois année, au moins doivent avoir été payées; le prix de ce rachat est déterminé d'après un tableau inscrit dans le contrat, et déterminé par le Conseil d'administration.

Les assurances sur la vie facilitent beaucoup les mariages, en garanissant une protection en cas de mort de l'un des conjoints, et contribuent souvent par leur sage prévoyance à une bonne harmonie entre les époux.

Elles permettent de donner une garantie à des créanciers exigeants.

Les banquiers ouvrent aux assurés, des crédits qu'ils n'auraient jamais consentis sans une police d'assurance, car les contrats d'assurances, grâce à la solvabilité de nos compagnies canadiennes offrent toute sécurité, c'est de l'argent comptant.

Les compagnies canadiennes possèdent actuellement un actif dépassant deux cent vingt millions de dollars, valeur calculée aux prix d'achat, sans majoration.

Aucune crise financière ne peut donc les atteindre, puisque tout le monde leur doit, tandis qu'elles ne doivent qu'à des échéances prévues et plus ou moins éloignées.

#### VÉRITABLE BON MARCHÉ DES ASSURANCES SUR LA VIE

Devant tous ces multiples avantages de l'assurance, qu'il est absolument impossible de contester ou de nier, vous direz : s'assurer, c'est la meilleure et la plus utile des choses, je le comprends, je le comprends, mais cela me paraît cher. C'est une profonde erreur! L'assurance n'est pas chère! Le bon marché seul est cher! parce que, vous le savez, la marchandise achetée trop bon marché ne vaut rien, elle est vite usée.

Les compagnies canadiennes ont des tarifs qui ont été approuvés par le conseil d'état, ils ont été établis, d'après des tables de mortalité controlées par l'expérience. Loin d'être cher, l'assurance sur la vie est bon marché et cette soit disant cherté est une des meilleures garanties.

Oui, c'est dans le taux des primes bien établi, que réside, pour les assurés la véritable garantie d'être payé en cas de vie comme en cas de décès.

Par le paiement de ces primes annuelles, rationnelles et mathématiques, les Compagnies ont le moyen de faire face à tous leurs engagements.

Aussi toutes les Compagnies canadiennes sur la vie paient-elles au comptant aussitôt le décès ou l'échéance arrivée; tous les contrats exigibles.

Les primes annuelles demandées sont bon marché. Pourquoi?

Parce qu'elles ont pour base un taux en rapport avec la vie probable moyenne des assurés et que l'argent bien placé rapporte un taux relativement bas. Les Caisses d'Épargnes ne donnent plus que 3%, et c'est ce taux peut être encore abaissé.

En plaçant son argent à un taux plus élevé, tout le monde sait par expérience que l'on s'expose à perdre. Ainsi donc, devant les difficultés d'un bon placement au-dessus de 3%, on peut affirmer sans crainte que les primes d'assurances qui sont établies sur cette base correspondent exactement au risque couru. De plus, les compagnies remboursent par des dividendes les profits réalisés en sus du taux dont on s'est servi en établissant les primes à payer.

Il faut de plus tenir compte dans cette prime, de l'aléa des risques courus par les Compagnies, lorsqu'il se produit un décès prématuré, qui oblige à payer immédiatement le capital assuré. N'y a-t-il pas là un risque dont les Compagnies doivent tenir compte et qu'elles seules peuvent garantir?

Par l'épargne, il est absolument impossible d'abtenir une semblable résultat, elle ne peut donner que des sommes très limitées que l'on aura aura versées, et, si l'on vient brusquement à manquer à sa famille, on ne lui laisse pas tout d'un coup le capital nécessaire à sa disposition et quelques fois à ses besoins les plus pressants.

L'épargne annuelle ne peut remplir le but de la création ou de l'augmentation d'un capital, il faut trop pour que la capitalisation produise une plus value sérieuse, elle est irréalisable dans une période limitée.

D'ailleurs, le plus souvent, économies ou revenus sont dépensés au fur et à mesure. Si l'on a pas pris d'engagement formel, on trouve une quantité de prétexte pour ajourner indéfiniment l'économie projetée.

Le temps se passe, les promesses ne sont jamais tenues et on ne réalise aucun capital vraiment important. Combien de fois, aussi, le produit de l'épargne n'est-il pas compromis par des placements malheureux?

L'assurance sur la çie, c'est la seule méthode infaillible de former sûrement et fructueusement un gros capital avec de petites économies. C'est une Caisse d'épargne perfectionnée, en ce qu'elle permet le paiement d'un capital considérable largement capitalisé, entouré d'avantages, de rachats, d'emprunts et de combinaisons en cas de vie, en cas de décès, en rentes viagères, pour toutes les positions et situations de fortune, c'est, nous ne saurions trop le répéter, plus qu'une bonne affaire, c'est une nécessité, une obligation, un devoir.

J.-T. LACHANCE.

# The state of the s

Spécialement écrit pour le Bulletin de la Ferme

Il est un don plus cher que l'or et la lumière, Fait au monde par Dieu; ce don, c'est la prière. Quand nos premiers parents eurent perdu l'honneur, Satan se crut alors le maître de leur cœur. Mais au couple déchu Dieu promit l'assistance Si leur âme savait prier avec instance. Or, nous, faibles mortels, comme Eve et comme Adam, Prions pour échapper au pouvoir de Satan. Demandons de bien vivre et de mourir sans crainte Quand sonnera pour nous l'heure dernière et sainte. Oui, prions dans la joie et prions dans les pleurs, Dans la prospérité comme dans les malheurs, Nous souvenant toujours que la gloire et le faste, Sans les vertus, ne sont qu'un poids lourd et néfaste. Certe, il est bien permis de demander au ciel D'éloigner de nos toits le calice de fiel Et de nous accorder cette part de richesse Qui donne à l'existence un rayon d'allégresse. Dieu connaît nos besoins, nos désirs, nos espoirs, Mieux que nous connaissons envers lui nos devoirs. Car notre ingratitude et nos goûts variables Nous font vite oublier ses bienfaits ineffables. Il pourrait exaucer tous nos vœux à la fois, Mais il veut que nos cœurs, notre bouche et nos voix Les soumettent souvent à sa puissance auguste Qui relève ou soutient le coupable et le juste. Rappelons-nous ces mots de nos livres sacrés : « Plus vous demanderez, et plus vous recevrez ».

Lorsque nous attendons de puissants personnages Un titre ou des honneur pour charmer nos lo sirs, Nous allons déposer à leurs pieds nos hommages, Les priant de combler nos plus tendres désirs.

Tandis que nous rampons ainsi devant les hommes, Dont l'esprit, je veux croire, est noble et généreux, Nous vouons à l'oubli, pauvres fous que nous sommes!— Le Maître souverain de la terre et des cieux...

Et pourtant notre foi n'est pas encore morte : Elle sommeille au fond d'un cœur faible et léger. Satan seul y pénètre, et Dieu veille à la porte, Attendant notre appel à l'heure du danger...

Mais prenons garde, amis! nous ignorons cette heure, Et le danger s'abat ainsi que le vautour! Il plane quelquefois sur l'heureuse demeure Où règnent la gaieté, l'espérance et l'amour!

Prenons garde! La mort cause mille surprises; Elle frappe le jeune et le grand et le fort. Tel est bien le matin qui le soir est aux prises Avec l'insatiable et rigoureuse mort!

Laissons l'insouciance à l'incroyant qui rêve D'éteindre au firmament les astres radieux... Mais nous, hommes de foi, que notre unique rêve Consiste à mériter le royaume des cieux.

Or, puisque la raison et la foi nous commandent D'adorer, de servir et d'aimer le bon Dieu, Prions-le, prions-le! Que nos cœurs lui demandent De demeurer en nous à toute heure, en tout lieu. Prions-le chaque soir au foyer domestique.
D'abord, rendons-lui grâce avec nos chers enfants
Du bienfait d'être nés dans la foi catholique,
Cette foi qui soutint nos ancêtres vaillants.

Demandons-lui pour nous, pour nos fils et nos filles Et l'amour du devoir et l'amour des vertus; Prions-le de répandre au sein de nos familles Un reflet de bonheur que goûtent les élus!

Prions-le pour tous ceux dont l'amitié sincère Nous guide et nous conduit vers un but idéal ; Et pour nos ennemis ayons une prière ; Faisons-leur plus de bien qu'ils nous ont fait de mal.

Prions-le pour l'Église et pour son chef auguste Qui lutte avec ardeur contre l'impiété. Prions-le d'assurer le triomphe du Juste Pour l'honneur de ce siècle et de l'humanité.

Pour notre race, enfin, disons cette prière:

- « Mon Dieu, faites la vivre à l'ombre de la croix,
- « En conservant toujours sa devise si fière :
- « Nos institutions, notre langue et nos lois ».

J.-B. CAOUETTE.

(Spécialement écrit pour le Bulletin de la Ferme)

Le nom de cette plante si appréciée de l'apiculteur canadien se nomme « Epilobe » souvent appelée « fireweed » herbe à feu ; quelquefois « Rose Indienne, ou Rose Bay ». Son nom scientifique est Epelobuim Auguste-oluim. Elle ne croît que dans les régions boisées du Wisconsin septentrional, du Minnesota, du Canada, du Maine, sur toutes ces étendues où la végétation a été détruite par l'incendie des forêts, d'où son nom de « fireweed ».

Après que tout a brû'é l'Epilobe semble croître spontanément accaparent tout le sol.

Elle ne pousse pas sur le terrain cultivé; mais au contraire elle pousse beaucoup sur le gros sable.

C'est une belle plante ayant une jolie fleur rose, elle n'a habituellement qu'une seule tige de 2 à 6 pieds de hauteur. Les fleurs sont d'un rose foncé et déposées en grappes le long de la tige.

A mesure que la saison avance les premières fleurs montent en graines, et comme la tige s'allonge, de nouvelles fleurs apparaissent à la suite des premières, de sorte que la floraison dure depuis la première semaine de juillet, jusqu'à la première semaine de septembre. Chaque tige offre ainsi en même temps des boutons, des fleurs et des graines à une seule et même époque.

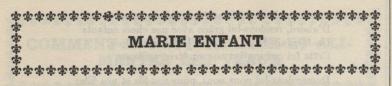
L'Epilobe fournit de grandes quantités de miel blanc. Il y en a de si peu coloré qu'il paraît aussi clair et aussi limpide que de l'eau et sa saveur est tout simplement exquise.

La qualité du miel d'Epilobe, les provisions assorties qu'elle en fournie chaque année et sa floraison qui dure environ deux mois, font de cette plante une des plus précieuses mellifères connues. Malheureusement elle croît presque exclusivement dans les régions où des incendies de forêts se produisent. Mais heureusement les apiculteurs établis dans son voisinage ont la possibilité de faire de grosses récoltes. Un autre avantage remarquable de cette plante est qu'elle secrète le Nectar chaque année où du moins si régulièrement que les personnes âgées vivant dans le voisinage de son habitation ont peine à se souvenir qu'elle ait manqué une seule fois.

Le 13 août 1913 nous constations que notre ruche sur la bascule avait enregistré dans sa journée 34 lbs de miel, le lendemain matin à 7 heures, ce chiffre était descendu à 29 livres. (Évaporation).

Nous sommes certains que nos abeilles ne récoltaient que sur l'Epilobe, car la grande richesse de 1913 empêchait complètement la pousse du trèfie. Nous devons avouer cependant que notre ru he avait cinq étages bondés d'abeilles. (Ruche Jones et cadres Langlroot).

MARC-F. MARTINEAU, E. E. Apiculture, Montcerf, Co Wright.



(suite)

Mais voilà que sur la route résonnait le sabot d'un cheval. Le cavalier ralentissait le pas à la montée de la petite ville. C'était un Israélite, car il avait la barbe... Non, c'était un Romain, ses cheveux étaient courts... C'était un soldat : on distinguait ses jambes nues sous sa tunique rouge... De la poussière se soulevait au loin de la route : c'était la litière d'une matrone que ses esclaves ramenaient à Séphoris après sa promenade : l'équipage était magnifique, des cavaliers l'escortaient ; les Juifs sentant de loin les vêtements parfumés de la païenne, remontaient leurs manteaux sous le nez... Chut! c'était le gouverneur avec ses licteurs et toute sa suite... Personne ne soufflait mot... C'était le roi qui, pour une affaire, se rendait à Séphoris ou qui allait explorer, pour y fonder une ville ou y édifier un monument, les environs du petit lac Génézareth.

Il voyageait à la soirée pour éviter la chaleur et passait comme un tourbillon. On le reconnaissait à la tournure qu'il avait à cheval : « Son corps, dit Josèphe, avait du rapport avec la grandeur de son âme! » Des cavaliers à la peau extrêmement blanche, à la chevelure presque rouge et à la taille colossale, figures à la fois barbares et fières, chevauchaient devant et derrière lui : c'était sa fameuse garde gauloise. Les Nazaréens regardaient avec curiosité leurs casques, sur lesquels se dressaient, dominant le panache, des cornes d'animaux et des têtes d'oiseaux, et ils tremblaient au son de leurs voix rauques.

On se souvenait, en Galilée, d'un temps où Hérode menait moins grand train. Les hommes rappelaient son étrange fortune, et les enfants, en entendant raconter cette histoire, semblable tantôt à un roman et tantôt à un drame, s'arrêtaient de jouer. Pompée... Antigone... Barzapharnès... Sosius, tous ceux qui avait seulement trente ou quarante ans frissonnaient à ces noms! Les femmes se souvenaient de leurs angoisses, les vieillards disaient la cruauté et la perfidie des Parthes, mais surtout la force inconcevable des machines romaines, l'attaque suivante, raisonnée et impossible à briser de ces armées que commandaient des hommes invincibles... Le courage n'avait servi de rien pendant ces jours affreux! Ils disaient ce siège du Temple où, après tant d'efforts et de souffrances, après avoir brûlé plusieurs fois ses propres travaux, le peuple saint était enfin tombé entre les mains de Sosius et d'Hérode. Il y avait de cela vingt ans, et ce joug qu'on avait crû prendre pour quelques mois, on le portait encore...

Pourquoi ne se soulève-t-on pas? demandaient les petits garçons, à qui le hazan enseignait dans les synagogues les destinées d'Israel. Les hommes branlaient la tête. Peut-être répondaient-ils par la parole du vieux prophète Balaam: « Se couchant, Israel a dormi comme un lion que nul n'osera éveiller! » ou par quelqu'autre analogue à celle que devait prononcer Chimon, fils du rabbin Chimon, et qui résume si bien l'inébranlable confiance de ce peuple singulier: « Les Juifs ont pour eux, la loi, la terre d'Israel et le siècle à venir! »

Il arrivait qu'à voix plus basse on parlât du Messie. Les uns se fondant sur Daniel, soutenaient qu'une génération ne se passerait pas sans que fut accomplie la soixante-dixième semaine.

(à suivre)

MELANIE MARNAS.

Un cercle agricole bien organisé et dirigé par des hommes zélés et actifs peut exercer la plus heureuse influence sur les progrès agricoles de la localité où il opère. C'est ainsi, par exemple, qu'à la suite du grand concours d'abatis organisé par le vaillant Cercle Agricole de Lac Mégantic, pour mettre en culture les terrains forestiers dévastés par le feu, on a vu immédiatement le nombre des membres de ce Cercle passer de 73 à 137, les terrains mis en culture augmenter de valeur, et le crédit des cultivateurs inscrits au concours, se consolider auprès des banques qui ont des succursales à Lac Mégantic.

Ne lavez jamais les boiseries avec de l'eau chaude et du savon fort.

# The state of the s

Les penseurs du siècle présent conviennent que la facilité et la grandeur positive des peuples naissent et se forment par l'éducation de la femme. Cette éducation conduit au progrès parce qu'elle dépose dans le cœur de l'enfant, dès ses plus tendres années la semence de la morale et des plus nobles sentiments.

Sans les femmes dit Proudhon, l'homme serait incapable de soutenir le fardeau de la vie, de garder sa dignité, de remplir sa destinée, de se supporter soi-même.

Sans la femme, déclare Chateaubriand, l'homme serait rude, grossier, solitaire. La femme suspend autour de la vie, comme ces lianes des forêts qui décorent le tronc des chênes de leurs guirlandes parfumées.

Tout cela est bien vrai, mais avec l'éducation superficielle que l'on donne à la plupart des jeunes filles, le rôle de la femme pourrait bien changer.

La femme est destinée a devenir épouse et mère, il sied donc de l'y préparer.

Pourquoi les jeunes gens fuient-ils le mariage?

L'extravagante étourderie de certaines femmes, leur ignorance ou leur mépris des détails du ménage contribuent pour une bonne part à cet état de choses. Les jeunes filles, une fois mariées, deviennent contredisantes, chagrines, coquettes, jalouses. Elles oublient, ou du moins elles n'ont jamais su, que la paix et la bonne harmonie du ménage reposent sur les concessions réciproques entre les époux; qu'une once de tendresse vaut mieux que dix onces de colère; que rien ne retient un époux qu'un intérieur propre et bien tenu.

Moins de pianos et de falbalas, mais un peu plus d'économie domestique, de pratique de ménage, voilà ce qui forme de bonnes ménagères, femmes d'ordre et d'économie.

Une bonne ménagère est un trésor. Elle fait aimer son intérieur, dont elle est la reine, et déserter les cafés. Au sein de son foyer, elle trouve le bonheur en rendant les siens heureux et ceux-ci, pleins de reconnaissance, l'aiment et l'écoutent avec respect.

Arrière, les femmes vélocipédistes qui portent des pantalons, arrière, les femmes aux allures et aux tendances masculines.

La charmante et douce compagne de l'homme n'est jamais aussi belle que dans le noble rôle de l'ange du foyer.

# \*\* RECREATIONS MATHEMATIQUES \*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

(Spécialement écrit pour le Bulletin de la Ferme)

LE TOTAL FORCE

Présentez à un ami quatre rangées de points :

Priez-le d'écrire sur les deux premiers rangs telles sommes qu'il lui plaira, en pariant que le total sera forcément de 199,998.

Si par hasard, il posait deux rangées de 9:

99,999

99,999

Le total étant de 199,998, il n'y aurait rien à faire, puisque le pari serait gagné.

Mais s'il inscrivait d'autres chiffres, soit, par exemple :

37,210

29,607

il faudrait, sur les deux dernières lignes de points, poser vivement d'autres chiffres qui suppléent à ce qui manque aux premiers pour valoir 9.

Si le premier chiffre est 3 dans le premier rang, et 2, dans le second,

on commencera le troisième rang par 6 et le quatrième 7, de cette façon les quatres rangées de chiffres équivaudront à deux rangées de 9, et le total écrit d'avance sera toujours juste : en voici une preuve :

37,215

chiffres posés par le partenaire.

29,607 62,784

chiffres posés par vous. 70,392

199,998

Le total est tout composé de 9, sauf le premier et le dernier chiffre, qui, joints ensembles, valent 9.

#### QUELLE EST LA MOITIÉ DE RIEN?

Si l'on répond zéro, affirmez que la moitié de rien est de 2.

Solution: Écrivez le mot RIEN, et le divisant par une ligne verticale, RI EN; faites voir que chaque moitié est composée de deux lettres.

#### LES SEPT CONVIVES

Sept convives devant diner ensemble, il s'élève entre eux un combat de politesse sur les places ; enfin, quelqu'un voulant terminer la contestation, propose de se mettre à table comme l'on se trouve, sauf à diner ensemble le lendemain et les jours suivants, jusqu'à ce qu'on ait épuisé tous les arrangements possibles.

On demande combien de dîners devront être donnés pour cet effet? Il en faudrait 5,040, ce qui exigerait 13 et 9 mois.

#### LE DERNIER MOT D'UN MATHÉMATICIEN

Le mathématicien Bossut étant à l'agonie, sa famille l'entourait, lui prodiguant les paroles les plus touchantes, mais il ne donnait plus aucune marque de connaissance. Son ami, Maupertuis, le célèbre géomètre, entre et dit :

« Attendez! je vais le faire parler ».

Puis, s'adressant au moribon, il lui crie à l'oreille :

- Le carré de douze?

- 144... répondit Bossut.

Et il rendit l'âme.

#### JEUX D'ESPRIT

CHARADE

Revenant de mon tout, un jour de dur hiver, L'on réchauffe à mon deux ses mains que le froid glace, Pour tuer le microbe et se réconforter De mon un bien bouillant on avale une tasse.

#### ENIGME

On m'appelle animal, étoile, héros, coiffure.

#### QUESTION GEOGRAPHIQUE

Composez un nom de ville en enlevant une lettre à chacun des noms suivants: Davy, Davoust, Dante, Xaintrailles, Pythagore, Minotaure.

#### RÉPONSES AUX ÉNIGMES DU MOIS DERNIER

1° Le domestique s'est borné à placer la lettre S devant les deux chiffres romains IX.

A. M., Blismen, avec SIX canards.

2° XIX font dix-neuf, donc si vous retirer l'I qui est entre les deux X il reste XX.

3° En plaçant ainsi les quatre 9:

ou quatre-vingt-dix-neuf entiers plus neuf neuvièmes; total 100.

PROF. ECNAHCAL.

ANIMAUX
A VENDRE

ches, Leghorne blanches, Games indiennes, Pintardes, Favus, Faisans dorés. PIGEONS Fauters, Fantard, Jacobins, Turbitts, Howers Dragons etc. Howers, Dragons, etc. Lapins, Géant de flandres. Cochon-d'Inde blancs et jaunes etc. Graines de Ginseng stratifiés. Pour plus d'information s'adresser à St-Roch, l'Achigan, Québec.

JEUNES TAUREAUX AYRSHIRES

Taureaux Ayrshires prêts pour services TOUS PROVENANT DE TRÈS BONNES VACHES LAITIERES.

COCHONS Yorkshires provenant de ceux qui ont remporté les premiers prix, males et femelles. Prix \$6.00 ou si enregistré \$7.00 à l'âge de 5 ou 6 semaines.

JUMENTS et POULINS Clydesdale

Standard Bride. ROBERT SINTON Gérant ou à Hon. W. OWENS Propriétaire, River Side Farm Montebello Que.

## Pourquoi L'"Action Sociale" devrait être reçue dans tous les foyers.

Parceque ses articles sur toutes les questions religieuses et civiques sont autorité.

Parceque toutes les nouvelles qu'elle qu'en soit leur nature sont toujours données d'une manière à ne jamais blesser la conscience la plus délicate.

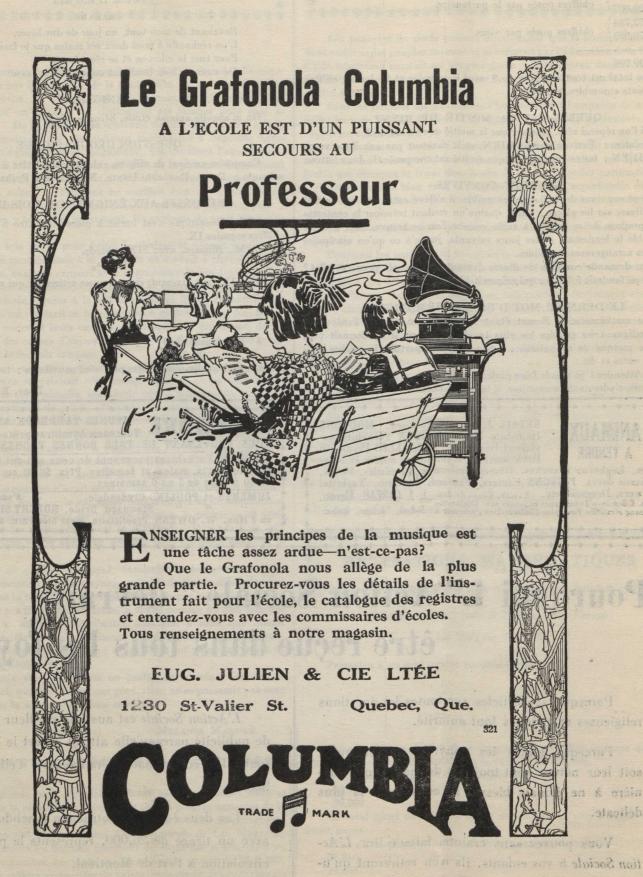
Vous pouvez sans crainte, laisser lire L'Action Sociale à vos enfants, ils n'en retireront qu'une saine et bonne instruction.

L'Action Sociale est aussi le meilleur medium de publicité parcequ'elle atteint a part le clergé et toutes les communautés religieuses, l'élite de la Société.

Les deux éditions quotitienne et hebdomadaire avec un tirage de 26,000, représente la plus forte circulation à l'est de Montréal.

**ÉDITION QUOTIDIENNE \$3.00** 

EDITION HEBDOMADAIRE \$1.00



\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Les bouteilles cachetées garde toute leur valeur aux tablettes—les protègent contre l'humidité.

CROIX

# FRUIT-I-NOL



ROUGE

## REGULATEUR DU FOIE

Ces tablettes sont insurpassables pour GUERIR toutes les affections de l'ESTOMAC, du FOIE et des INTESTINS. Si vous êtes bilieux, si vous souffrez de constipation, dyspepsie, maux de tête, étourdissements, PRENEZ LES tablettes FRUIT-i-NOL (Croix Rouge). Elles agiront comme par magie—GUERIRONT SUREMENT.

EN VENTE PARTOUT, PREPARE PAR LA

CIE PHARMACEUTIQUE de la CROIX ROUGE, Ltée. 92 à 98 rue Des Prairies, Québec. Can.



Si vous cultivez les légumes pour la table ou pour le marché Si vous aimez les fleurs Si vous avez des abeilles Si vous élevez des volailles

Demandez le catalogue descriptif, contenant 100 pages de matières, illustrées de 150 gravures, intéressant l'agriculture, l'horticulture, l'aviculture et l'apiculture, publié par le

MAGASIN DE GRAINES DE VERRET CHARLESBOURG

## Aux Amateurs de Volailles

## Toujours en magasin ce qui suit:

Nourriture pour volailles, poulets, pigeons, etc. :

Ecaille d'huitres moulues, Gravier, Charbon de bois, Os sec broyé, Luzerne, Viande sèche, Etc., Etc.

Incubateurs et Eleveuses "La Québecoise", aussi GERMEUSES, etc., etc., etc.

La meilleure maison à Québec, pour se procurer tout article concernant l'Aviculture.

## LEGARÉ & MOISAN, Fruits et Légumes, Articles d'Aviculture, Etc.

Coin des rues St-Pierre et Sous-le-Fort, QUEBEC Demandez les liste de prix, circulaires, etc.



# Offre Spécial à nos lecteurs

Prix spécial \$5.50



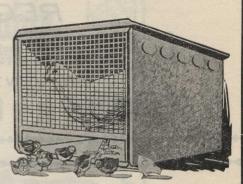
"Le Bulletin de la Ferme" a pour mission non seulement de renseigner mais aussi d'aider les cultivateurs, c'est pour cette raison que nous offrirons à différents temps des articles aux prix qu'ils nous coûtent.

Nous garantissons chaque expédition.

L'argent devra accompagner la commande.

\$2.75

Ne perdez pas cette chance

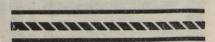


ADRESSER A

Bulletin de la Ferme, Québec

## CULTIVATEURS PRATIQUES

Vous devriez avoir dans votre maison un centrifuge IOWA, parce qu'il est reconnu le plus avantageux sur tous les rapports.





Pour plus amples informations demandez notre catalogue général qui vous sera envoyé gratuitement sur demande.

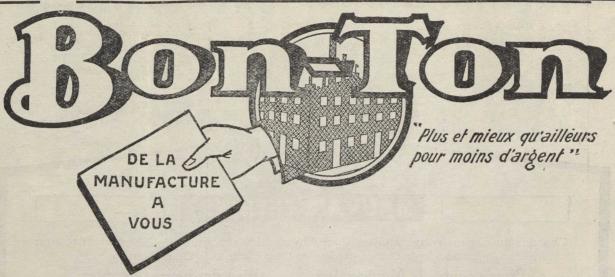
IOWA DAIRY SEPARATOR CO.

Eug. Julien & Cie Ltée

1230, St-Valier,

-

QUEBEC



### Habillez-vous avec chic et épargnez de 25 à 50 p.c. sur vos toilettes

La Cie "Bon-Ton" vendant directement au consommateur les Costumes, Manteaux et articles de toilette de sa manufacture, peut vendre à des prix très bas, parce qu'elle n'a pas de commission, ni d'escomptes à
payer aux intermédiaires, ni aux détailleurs. Pourquoi ne profiteriez-vous pas de ses prix avantageux. Demandez le CATALOGUE FRANÇAIS BON-TON GRATUIT avec les dernières créations de la mode pour Dames, Jeunes Filles et Enfants, vous y trouverez des centaines de modèles élégants, distingués; les prix vous
surprendront par leur bon marché.

La garantie "Bon-Ton" accompagne chaque article. Bon-Ton rembourse l'argent de tout article qui ne donne pas satisfaction. Bon-Ton paie les frais de transport à quelqu'endroit en Canada que la marchandise soit expédiée.

Le Catalogue du Printemps est actuellement sous presse et vous sera adressé après le 15 mars prochain. Demandez aujourd'hui même notre Catalogue Français Gratuit "Bon-Ton".

LA COMPAGNIE BON-TON,

419 RUE SAINT-JOSEPH



## TAROL

Ce sirop composé à base de Goudron et d'Huile de Foie de Morue. Est recommandé par la Faculté de Médecine contreles

Affections de la Gorge,

Des Bronchites,

Et des Poumons.

C'est un remède énergique, actif, efficace, que l'on devrait toujours avoir à la portée de la main pour le traitement de la TOUX et des RHUMES. Il arrête les quintes de toux en calmant l'irritation des muqueuses, et prévient les pertes organiques.



EN VENTE PARTOUT

## Dr Ed. Morin & Cie, Limitée.

QUÉBEC.

CANADA.

BELL,

PHONE



Chaque année, dans votre paroisse, il se dépense des centaines de piastres pour réparer les accidents causés par les mauvais chemins, qui amènent :

Procès contre la Municipalité

Bien des heures perdues Ennuis que vous souffrez Z

H

MONTMAGNY, H

CANADA

Réparation à vos voitures brisées

Il faudrait une page pour énumérer les inconvénients des mauvais chemins et VOUS, CULTIVATEURS, les connaissez bien! Pourquoi retarder l'amélioration de vos chemins? Est-ce la dépense? L' Amélioration coûte moins cher que les Accidents!

LE GOUVERNEMENT VOUS AIDE

LES MACHINES A CHEMINS "MONTCALM"—Sont pen coûteuses. Elles sont vendues à des conditions faciles et, faisant disparaître la source de tant de dépenses, sont une véritable économie.

DEMANDEZ TOUS LES RENSEIGNEMENTS GRATUITS.

Usines Générales de Chars et de Machineries, Limitée

A tous ceux qui voudront bien nous faire parvenir 20 abonnements payés, nous donnerons en prime une jolie PLUME FONTAINE en or solide de 14 K Hâtez-vous car le nombre de ces primes est limité. d'une valeur de \$2.50.

> FONDEE EN

# BANOUE D'HOGHELAGA

CAPITAL ET RESERVE \$7,000,000

Succursale de Québec, 132, Rue St-Pierre

Nous sollicitons les comptes des Corporations, Religieuses et autres, Maisons de Commerce, Municipalités et Cultivateurs. Caisses d'Epargnes à toutes les Succursales. Intérêt payé sur dépôts aux taux les plus élevés. Lettres de crédit, Circulaires et Mandats de Voyages payables dans toutes les parties du monde.